

# L'EMPLOI DES JEUNES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN BASSE-NORMANDIE



## RAPPORT D'ÉTUDE

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie

JUIN 2015

Avec le soutien de la Région Basse-Normandie et de l'État :

## Plan du rapport d'étude

|                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Présentation générale de l'étude .....</b>                                                   | <b>3</b>  |
| Le contexte et les objectifs de l'étude .....                                                   | 3         |
| Le comité de suivi .....                                                                        | 5         |
| Source des données et précautions de lecture .....                                              | 6         |
| <b>L'ESS, un mode d'entreprendre spécifique .....</b>                                           | <b>8</b>  |
| <b>PARTIE I : Données de cadrage sur l'emploi des jeunes dans l'ESS en Basse-Normandie.....</b> | <b>10</b> |
| 1) L'emploi des jeunes au sein des entreprises de l'ESS .....                                   | 10        |
| 2) Approche sectorielle de l'emploi des jeunes .....                                            | 14        |
| 3) Les métiers occupés par les jeunes dans l'ESS .....                                          | 17        |
| Les principaux domaines d'emplois et métiers exercés dans l'ESS .....                           | 17        |
| Les jeunes en emploi dans l'ESS .....                                                           | 18        |
| <b>PARTIE II : Les conditions de travail des jeunes dans l'ESS .....</b>                        | <b>22</b> |
| 1) Contrats et temps de travail.....                                                            | 22        |
| 2) Catégorie socioprofessionnelle et rémunération dans l'ESS.....                               | 25        |
| <b>PARTIE III : La formation et l'insertion des jeunes .....</b>                                | <b>29</b> |
| 1) L'offre de formations en « ESS » pour la France métropolitaine .....                         | 29        |
| 2) L'offre de formation en « ESS » pour la Basse-Normandie .....                                | 30        |
| Les formations universitaires « Economie Sociale et Solidaire » .....                           | 30        |
| Les diplômes et brevets d'Etat et les brevets professionnels .....                              | 31        |
| Les titres professionnels ou certificats de spécialisation existants en Basse-Normandie.....    | 33        |
| 3) L'alternance : une voix à explorer pour l'ESS ? .....                                        | 33        |
| L'apprentissage .....                                                                           | 34        |
| Le contrat de professionnalisation .....                                                        | 35        |
| <b>PARTIE IV : Perception des jeunes par les employeurs de l'ESS.....</b>                       | <b>40</b> |
| 1) La perception des jeunes par les employeurs de l'ESS.....                                    | 40        |
| 2) Les modalités et stratégies de recrutement des jeunes .....                                  | 41        |
| Les canaux de recrutements .....                                                                | 41        |
| Les profils et compétences recherchés par les employeurs de l'ESS .....                         | 42        |
| 3) L'intégration dans la structure et les perspectives évolutions.....                          | 43        |
| <b>PARTIE V : Les perspectives d'emploi en Basse-Normandie .....</b>                            | <b>45</b> |
| 1) Panorama des secteurs qui recrutent dans l'ESS .....                                         | 45        |
| 2) Les recrutements dans l'action sociale et la santé humaine .....                             | 46        |
| 3) Les recrutements dans les Arts, spectacles et activités récréatives .....                    | 48        |

|                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4) Les recrutements dans le commerce et les Activités financières et d'assurances ..... | 50        |
| 5) Les recrutements dans l'éducation .....                                              | 51        |
| 6) Les recrutements dans l'industrie et l'agroalimentaire .....                         | 52        |
| <b>L'essentiel en chiffres .....</b>                                                    | <b>53</b> |
| <b>En conclusion .....</b>                                                              | <b>54</b> |
| <b>Pour aller plus loin.....</b>                                                        | <b>56</b> |
| <b>Table des illustrations.....</b>                                                     | <b>57</b> |

# Présentation générale de l'étude

## Le contexte et les objectifs de l'étude

Depuis plusieurs années, se sont développées, tant au niveau national que dans les régions, de nombreuses **actions de sensibilisation** à l'économie sociale et solidaire (ESS) en direction des jeunes. Ces actions prennent des formes très différentes (conférences, enseignements, rallyes découvertes de structures, étude de cas, réalisation de vidéos, interviews, etc.) et abordent globalement trois groupes de thématiques :

- **la sensibilisation des jeunes** aux questions de citoyenneté, d'engagement associatif et aux valeurs défendues par les entreprises et organisations de l'ESS
- **l'information sur l'emploi, les métiers et les formations** dans l'ESS
- la promotion du **modèle entrepreneurial** porté par les entreprises de l'ESS (projet collectif, démocratisation de l'économie, réinvestissement des bénéfices, ...)

Au niveau national, citons par exemple le programme Jeun'ESS animé par l'AVISE<sup>1</sup> qui s'est donné comme objectifs principaux de promouvoir l'ESS auprès des jeunes, leur donner envie de s'y investir, de soutenir et valoriser les initiatives des jeunes et de favoriser l'intégration des jeunes dans les entreprises de l'ESS. En Basse-Normandie, le Conseil Régional expérimente depuis trois ans en partenariat avec le Rectorat un programme de sensibilisation à l'ESS en direction des lycéens et apprentis. Dans le cadre d'un appel annuel, l'ARDES<sup>2</sup> et la CRESS sont chargées de l'animation des actions auprès des établissements bas-normands (lycées, centres d'apprentis) en lien avec les équipes éducatives. Enfin, la sensibilisation à l'ESS passe aussi par une meilleure intégration de modules d'enseignements sur l'ESS au sein de formations supérieures (universités, écoles) pour faire connaître cette autre façon d'entreprendre.

L'emploi dans l'ESS chez les jeunes est **souvent associé à un emploi précaire ou aidé**, notamment par la communication autour de dispositifs publics d'aides à l'emploi dans les associations (emplois d'avenir, contrat d'accompagnement vers l'emploi, etc.). La méconnaissance par le grand public du champ couvert par l'économie sociale et solidaire et de la diversité de ces activités **explique en partie cette vision erronée de l'emploi des jeunes dans l'ESS** dont il est nécessaire d'en parfaire la représentation.

Il est intéressant de noter que diverses enquêtes et sondages montrent que les jeunes semblent avoir **un attrait croissant pour les valeurs** portées par l'ESS mais peinent à se projeter professionnellement dans l'ESS. Si la plupart des jeunes adhèrent aux principes de l'ESS et souhaiteraient les voir adopter par l'ensemble des organisations et entreprises, le champ couvert reste cependant **peu connu** et seuls 23% des jeunes souhaitent s'y engager professionnellement (contre 35% au secteur privé lucratif et 42% au secteur public)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> AVISE : Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

<sup>2</sup> ARDES : Association Régionale pour la Promotion de l'Economie Solidaire

<sup>3</sup> Sondage CSA-Jeun'ESS « Notoriété de l'économie sociale et solidaire et attentes de la jeunesse » réalisé en auprès de 535 personnes de 16 à 30 ans - Juin 2011

Enfin, l'emploi dans l'économie sociale et solidaire en général **semble mieux résister au contexte économique dégradé** de ces dernières années. En Basse-Normandie, l'emploi dans les entreprises et organisations de l'ESS a progressé de **+0,9% par an** sur la période 2007-2013 et a créé environ **3 000 emplois**<sup>4</sup>. La mesure des perspectives d'emploi pour les jeunes au sein de l'économie sociale et solidaire nécessite d'être précisée au service d'une meilleure information des jeunes. Dans le même cas, des études nationales et régionales ont montré les **nombreux départs à la retraite à anticiper** dans l'ESS dans un contexte de pyramide des âges vieillissante (29% des salariés travaillant dans l'ESS ont plus de 50 ans en région, contre 25% dans le reste de l'économie). En Basse-Normandie, ce sont près de **17 000 postes**<sup>5</sup> qui vont devoir être remplacés dans les dix prochaines années.

Finalement, nous manquons de données sur **la réalité de l'emploi** des jeunes dans l'ESS, **les opportunités** tout en restant en vigilance sur la question d'une **spécificité « ESS »** de l'emploi pour les jeunes. Cette étude sur l'emploi des jeunes dans l'ESS apporte donc des éléments pour mieux communiquer vers les jeunes et faire-valoir les perspectives d'emplois dans les entreprises de l'ESS (forums emplois, modules d'enseignements sur l'ESS, politiques publiques). Elle apporte aussi des éléments d'appréciation des stratégies de recrutements des entreprises et des opportunités professionnelles au sein de l'ESS.

Les objectifs généraux de cette étude sont organisés autour de cinq axes :

- **Disposer d'éléments de cadrage sur l'emploi des jeunes dans l'ESS** : profil des jeunes (âge, genre, diplômes), condition d'emploi (contrats de travail, CSP, durée de travail), postes occupés, évolution professionnelle ;
- **Poser la question d'une spécificité de l'emploi des jeunes dans l'ESS** : acculturation, sentiment d'appartenance, spécificités des métiers de l'ESS ;
- **Connaître les perspectives régionales d'emploi par secteurs** : secteurs qui recrutent et évolution de l'emploi ces dernières années ;
- **Connaître les pratiques de recrutement des employeurs de l'ESS** : profils et compétences recherchés, perception des jeunes, stratégie de recrutement, perspectives d'emploi ;
- **Mieux qualifier l'offre de formation régionale « ESS » initiale et continue** : formation initiale et continue, place de l'alternance dans l'ESS et insertion professionnelle des jeunes.

<sup>4</sup> Panorama Basse-Normandie n°7, Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie – Février 2014

<sup>5</sup> Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie

## Le comité de suivi

Afin d'enrichir et de suivre les travaux menés dans le cadre de cette étude, un comité de suivi animé par l'Observatoire a été mis en place. Ce comité de suivi d'étude s'est réuni à deux reprises le 4 juillet 2014 pour la présentation des objectifs de l'étude et la construction de son contenu ; le 13 octobre 2014 pour partager et enrichir les premiers résultats de l'étude.

Nous tenons à remercier pour leurs conseils et pour avoir permis d'enrichir ce travail l'ensemble des structures et organisations ayant participé aux comités de suivi d'étude :

- Mme Edith MERLE, DIRECCTE Basse-Normandie
- M. Guillaume GAUDIN, DIRECCTE Basse-Normandie
- Mme Mireille HUMERY, SGAR Basse-Normandie
- M. Arnaud CROCHARD, DRJSCS Basse-Normandie
- Mme Christelle LE TELLIER, Région Basse-Normandie
- M. Subayi SUBAYI, Région Basse-Normandie
- Mme Caroline PLANQUOIS, Observatoire UNICAEN
- Mme Fiona BURGOS, Observatoire UNICAEN
- Mme Carole MORICE, Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie
- M. Arnaud VASSELIN, Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie
- M. Emmanuel LAURENT, Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)
- Mme Corinne CHAPUT, Institut Régional du Travail Social (IRTS)
- Mme Célia BERCHI, IUP Management du Social et de la Santé
- M. Jean-Christophe FRYDLENDER, IUP Management du Social et de la Santé

## Source des données et précautions de lecture

### Le périmètre statistique de l'Economie Sociale et Solidaire

#### Champ ESS

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES) et le réseau des CRESS dès 2008. Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE<sup>6</sup> de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer et de comparer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

#### Champ Public

La définition du secteur public est basée sur le statut juridique de l'établissement : les personnes morales et organismes soumis au droit administratif (Ministères de l'Etat, Régions, Départements, collectivités territoriales et autres établissements publics administratifs) et les personnes morales de droit public soumises au droit commercial (ADEME, CEA, ONF, ...). Les organismes au sein du secteur public couvrent les personnes morales que constituent l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics.

#### Champ Hors ESS privé

Le champ Hors ESS privé regroupe l'ensemble des établissements dont les statuts juridiques ne relèvent pas du secteur public (voir définition), ni du champ de l'économie sociale et solidaire.

#### Champ « Jeune »

Considérant d'une part l'âge légal de travail (16 ans), et d'autre part le recul de l'âge d'accès à l'autonomie (logement, foyer, premier emploi...), il apparaît que la tranche d'âge la plus pertinente pour avoir une photographie réaliste de l'emploi de la jeunesse dans le cadre de cette étude soit celle des **16–29 ans**.

### Principales sources de données citées dans ce document

#### INSEE CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) – au 31 décembre de l'année

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations. Par construction, CLAP confronte plusieurs sources : pour les entreprises et les établissements, le référentiel d'entreprises et d'établissements qui est constitué à partir du

---

<sup>6</sup> APE : Activité Principale Exercée



Répertoire d'Entreprises et d'Etablissements (REE/SIRENE). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations provenant des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales), des Unions pour le Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) et de la Fonction Publique d'Etat pour aboutir à la mise à disposition de données avec un niveau de qualité contrôlée. Le champ de CLAP est quasi complet sur les salariés. En sont exclus les non-salariés, les emplois domestiques dont l'employeur est un ménage, les militaires (pour des raisons de secret défense).

### **INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – au 31 décembre de l'année**

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privé et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. Sont donc exclus du champ : la fonction publique d'Etat, les services domestiques et les activités extraterritoriales. » Le fichier DADS contient des indicateurs qui permettent de qualifier l'emploi (sexe – Catégorie socio-professionnelle - tranches d'âge des salariés - part des temps partiels).

#### **Champ « Postes non annexes »**

D'après l'INSEE, un poste est considéré comme « non annexe » ou « vrai emploi » s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Dans le cas général et depuis 2002, si sur l'année la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heure par jour, le poste est non annexe. Sinon, le poste est considéré comme annexe. La proportion de postes annexes est d'environ 22%. L'utilisation les plus fréquentes des données concerne seulement les postes non annexes car ils sont davantage le reflet de l'activité permanente des structures. Cependant, pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. Dans cette étude, **seuls les postes non annexes (« permanents ») sont analysés.**

### **ACOSS-URSSAF – emploi salarié en fin de mois jusqu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2013**

Les données ACOSS-URSSAF sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé. Le champ du secteur concurrentiel couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une ouverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente notamment dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers (banques coopératives), pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.



## L'ESS, un mode d'entreprendre spécifique

La Loi sur l'ESS adoptée à l'été 2014 définit l'ESS comme « *un mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine* » dont les entreprises qui la composent mettent en œuvre les conditions cumulatives suivantes<sup>7</sup> :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
- Une gouvernance démocratique (instances collectives de décision, élection des dirigeants selon le principe 1 homme = 1 voix, etc.)
- Une gestion éthique (réserves impartageables, encadrement de la redistribution des bénéfices, etc.)

La loi ouvre le périmètre de l'ESS, au-delà des entreprises statutaires historiques (associations, coopératives, mutuelles et fondations), aux sociétés à capitaux qui ont la possibilité de se faire reconnaître de l'ESS à condition qu'elles mettent en œuvre les principes de fonctionnement définis par la loi et qu'elles recherchent une utilité sociale dans leur activité.

Rappelons que les entreprises de l'ESS véhiculent un certain nombre **de valeurs** (solidarité, proximité, utilité sociale, développement durable, ancrage des emplois) et qu'elles évoluent **dans la plupart des secteurs d'activités** (action sociale, industrie, sports et loisirs, santé humaine, enseignement, activités bancaires et d'assurances, agriculture, ...). Elles s'appuient de ce fait sur des collaborateurs **aux profils et aux compétences très variés regroupant des métiers aussi divers que** des aides à domicile, des animateurs de loisirs, des éducateurs sportifs, des conseillers clientèle bancaires, des ouvriers qualifiés, des conseillers mutualistes, des encadrants technique, des chargés de mission ou des éducateurs spécialisés.

Travailler dans l'ESS, c'est donc avant tout **travailler dans une entreprise dont on partage les valeurs et les principes de fonctionnement et dont l'activité développée contribue à apporter plus de sens au travail**. Au-delà de cette proximité et de ce partage des valeurs, se pose naturellement la question de la spécificité des compétences nécessaires pour évoluer dans l'ESS :

- Y-a-t-il un profil « type » pour travailler dans l'ESS ?
- Travailler dans l'ESS requiert-il l'acquisition de savoir-faire et savoir-être spécifiques ?
- Et naturellement, existe-t-il une offre de formation spécialisée pour travailler dans l'ESS ?

Selon le type de structure dans lequel on exerce, mais aussi le métier et le niveau de responsabilité que l'on occupe, se pose aussi **la question du sentiment d'appartenance à l'ESS** :

- Est-ce que dans mon travail quotidien, j'observe les spécificités de fonctionnement et les valeurs défendues par ma structure ? Ai-je le sentiment d'évoluer au sein d'une entreprise particulière appartenant au champ de l'ESS ? Cela renvoie naturellement à la question du dialogue social dans l'entreprise.
- Les jeunes occupent-ils une place spécifique dans ma structure ? Existe-t-il une politique de formation importante en direction des salariés ? Ma structure favorise-t-elle l'accueil de stagiaires et développe-t-elle l'alternance ?

<sup>7</sup> Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

En 2011, l'Observatoire National de l'ESS (ONESS) et le réseau des Observatoires régionaux, ont mené une étude sur les départs à la retraite des effectifs salariés de l'ESS<sup>8</sup>. Deux tiers des personnes interrogées dans le cadre de cette étude **considéraient que travailler dans l'ESS nécessitait des compétences particulières**. Pour eux, les compétences fondamentales sont d'ordre éthique (76%), managérial (51%), gestionnaire (43%), éducatif (39%), politique (37%), ou technique (29%). En revanche dans ce même panel, seulement un tiers des répondants ayant une politique de recrutement des jeunes de moins de 25 ans déclaraient favoriser le recrutement de jeunes ayant suivi une formation en ESS.

C'est tout le paradoxe, et comme nous le verrons dans le cadre de cette étude, **il semble y avoir une relation entre les valeurs et le modèle socio-économique de l'entreprise qui ne se fait pas**. Les jeunes sont plus attentifs aux valeurs et principes portés par l'ESS en général, mais ne font pas forcément le lien avec les métiers proposés dans les entreprises de l'ESS. Aussi, lors d'une embauche, dans quelles proportions les recruteurs doivent-ils privilégier les savoir-faire (sanctionnés par les diplômes et qualifications), le savoir-être, la connaissance du secteur de l'ESS dans sa globalité. En outre, de nombreuses professions nécessitent de détenir un diplôme d'Etat ou un brevet professionnel pour pouvoir les exercer (professions réglementées et encadrées par l'Etat comme dans le champ du médicosocial, du sport ou de l'animation). Connaître les modes de recrutements des employeurs et les compétences recherchées s'avèrent donc indispensable pour mieux sensibiliser les jeunes et les orienter vers les formations qui seront le plus en adéquation avec leur projet professionnel.

Les développements de l'étude ci-après s'attacheront à apporter des éléments de réponse à ce cadre de questionnement, en commençant par resituer des données de cadrages sur l'emploi des jeunes dans les entreprises de l'ESS en Basse-Normandie.

---

<sup>8</sup> Etude « Départs à la retraite des effectifs salariés de l'ESS et les stratégies des entreprises pour y faire face » DALR-CNCRES 2011

## PARTIE I : Données de cadrage sur l'emploi des jeunes dans l'ESS en Basse-Normandie

### 1) L'emploi des jeunes au sein des entreprises de l'ESS

#### 10 100 jeunes travaillent dans l'ESS en Basse-Normandie

En Basse-Normandie, **10 100 jeunes** de moins de 30 ans travaillent dans une structure de l'ESS, soit 9,6% des actifs salariés jeunes de la région.

- **4 086 ont moins de 25 ans** (40%)
- **6 014 ont entre 25 et 29 ans** (60%)

La région bas-normande (9,6%) se situe dans la moyenne nationale (9,3%) quant à la part des jeunes salariés travaillant dans l'ESS. Sur le plan national, on observe des variations allant du simple au double (6% en Ile-de-France, 11,2% en Franche-Comté). En France métropolitaine, ce sont **435 500 jeunes de moins de 30 ans** qui travaillent dans une entreprise ou organisation de l'ESS.

Tableau 1 : Répartition et poids des salariés de moins de 30 ans dans l'ESS, par région

| Régions                    | Part des salariés de l'ESS<br>âgés de moins de 30 ans | Part des salariés de la région<br>âgés de moins de 30 ans<br>travaillant dans l'ESS |
|----------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Bretagne                   | 16,6%                                                 | 10,8%                                                                               |
| Languedoc-Roussillon       | 16,7%                                                 | 9,5%                                                                                |
| <b>Basse-Normandie</b>     | <b>16,8%</b>                                          | <b>9,6%</b>                                                                         |
| Aquitaine                  | 17,0%                                                 | 8,7%                                                                                |
| Midi-Pyrénées              | 17,4%                                                 | 9,5%                                                                                |
| Poitou-Charentes           | 17,5%                                                 | 10,7%                                                                               |
| Limousin                   | 17,7%                                                 | 10,5%                                                                               |
| Corse                      | 17,9%                                                 | 6,6%                                                                                |
| Auvergne                   | 18,0%                                                 | 10,5%                                                                               |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 18,0%                                                 | 8,2%                                                                                |
| Centre                     | 18,2%                                                 | 8,6%                                                                                |
| Pays de la Loire           | 18,4%                                                 | 10,4%                                                                               |
| Bourgogne                  | 18,6%                                                 | 9,2%                                                                                |
| Rhône-Alpes                | 18,9%                                                 | 8,7%                                                                                |
| Ile de France              | 19,2%                                                 | 6,0%                                                                                |
| Champagne-Ardenne          | 19,5%                                                 | 9,8%                                                                                |
| Haute-Normandie            | 19,6%                                                 | 7,7%                                                                                |
| Franche-Comté              | 20,0%                                                 | 11,2%                                                                               |
| Nord Pas de Calais         | 20,1%                                                 | 10,0%                                                                               |
| Lorraine                   | 20,2%                                                 | 10,1%                                                                               |

|                        |              |             |
|------------------------|--------------|-------------|
| Picardie               | 20,4%        | 8,9%        |
| Alsace                 | 21,0%        | 9,5%        |
| <b>Moyenne régions</b> | <b>18,5%</b> | <b>9,3%</b> |

Lecture : 9,6% des salariés de moins de 30 ans de la région Basse-Normandie travaillent dans l'ESS. Au sein des entreprises de l'ESS, les moins de 30 ans représentent 16,9% des salariés.

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE CLAP 2010

Par contre, au sein de l'ESS, la part des jeunes de moins de 30 ans (16,8%) est plus faible en Basse-Normandie que dans la moyenne des régions métropolitaines (18,5%). Cela est lié à la fois aux caractéristiques démographiques de la région (population structurellement plus âgée) mais aussi comme nous le verrons ensuite à la structuration sectorielle des emplois au sein de l'ESS qui diffère d'une région à l'autre. La Basse-Normandie concentre une part plus importante d'emploi dans l'ESS au sein de secteurs où la pyramide des âges est particulièrement vieillissante (action sociale, santé, enseignement, industrie).

**Tableau 2 : L'emploi des jeunes dans l'ESS par département**

| Département            | Moins de 25 ans | De 25 à 29 ans | Ensemble des moins de 30 ans | Répartition par département |
|------------------------|-----------------|----------------|------------------------------|-----------------------------|
| 14 – Calvados          | 1 812           | 2 797          | <b>4 609</b>                 | 46%                         |
| 50 – Manche            | 1 241           | 1 924          | <b>3 165</b>                 | 31%                         |
| 61 - Orne              | 1 033           | 1 293          | <b>2 326</b>                 | 23%                         |
| <b>Basse-Normandie</b> | <b>4 086</b>    | <b>6 014</b>   | <b>10 100</b>                | 100%                        |

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE CLAP 2010

La part des jeunes travaillant dans l'ESS en comparaison au poids salarié dans le département est légèrement plus forte dans la Manche (+1,5 points) et dans l'Orne (+1 points).

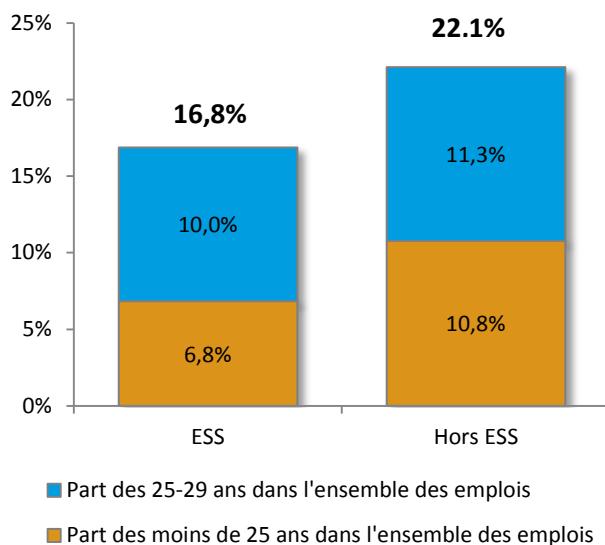
### Des jeunes moins présents dans l'ESS que dans le reste de l'économie

En Basse-Normandie, les jeunes sont moins bien représentés dans les structures de l'ESS (comme nous l'avons vu ils représentent 16,8% de l'ensemble des salariés) que dans le reste de l'économie régionale (22,1%). L'écart est important **notamment chez les moins de 25 ans qui représentent seulement 6,8% des jeunes dans l'ESS** contre 10,8% en dehors de l'ESS (- 4 points).

Deux facteurs sectoriels peuvent expliquer cet écart :

- Les structures du médico-social, du social et de la santé, qui se sont fortement développées dans les années 1970, présentent aujourd'hui une pyramide des âges vieillissante. Sachant que les établissements évoluant dans ces secteurs (associations, mutuelles et fondations principalement) pèsent près de 50% des emplois de l'ESS en Basse-Normandie, la structure de leur pyramide des âges impacte fortement l'ensemble de la pyramide des âges de l'ESS. Ainsi, **29% des salariés ont plus de 50 ans dans l'ESS** contre 25% dans le reste de l'économie.
- A l'inverse les entreprises de l'ESS sont peu présentes sur les métiers du commerce de détail et de l'industrie qui emploient une part élevée de jeunes souvent peu qualifiés, notamment chez les 16-25 ans.

**Figure 1 : Part des jeunes dans l'ensemble des emplois ESS / Hors ESS**



Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

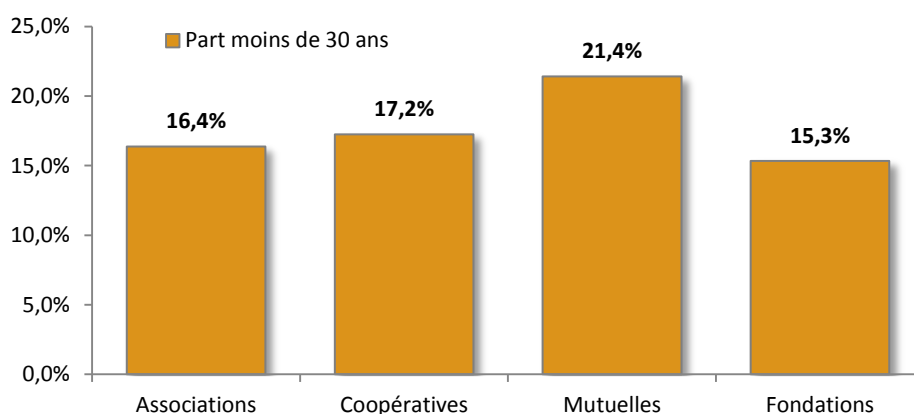
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

### La même proportion d'hommes et de femmes chez les salariés de moins de 30 ans que dans le reste des effectifs

La part des hommes de moins de 30 ans s'établit à **36%** et celles des femmes à **64%** au sein des entreprises de l'ESS. La répartition est identique pour les classes d'âges détaillées 16-25 ans et 25-29 ans, ce rapport est aussi identique pour l'ensemble des salariés.

### Mutuelles et coopératives emploient une part plus élevée de jeunes au sein de l'ESS

**Figure 2 : Part des moins de 30 ans selon la forme juridique des entreprises de l'ESS**



Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE CLAP 2010

L'activité des entreprises régionales de l'ESS impacte directement la part des jeunes y travaillant, cela se traduit aussi au niveau de la forme juridique des entreprises. Ainsi, le champ associatif et celui des

fondations, dans lesquels le poids des secteurs de l'action sociale, de la santé humaine et de l'enseignement est important, affichent une part de jeunes de moins de 30 ans plus faible. A l'inverse, les secteurs mutualistes et coopératifs dans lesquels le secteur du commerce de détail et de l'industrie plus « consommatrices » de jeunes sont plus importants affichent un taux d'emploi des jeunes plus élevé.

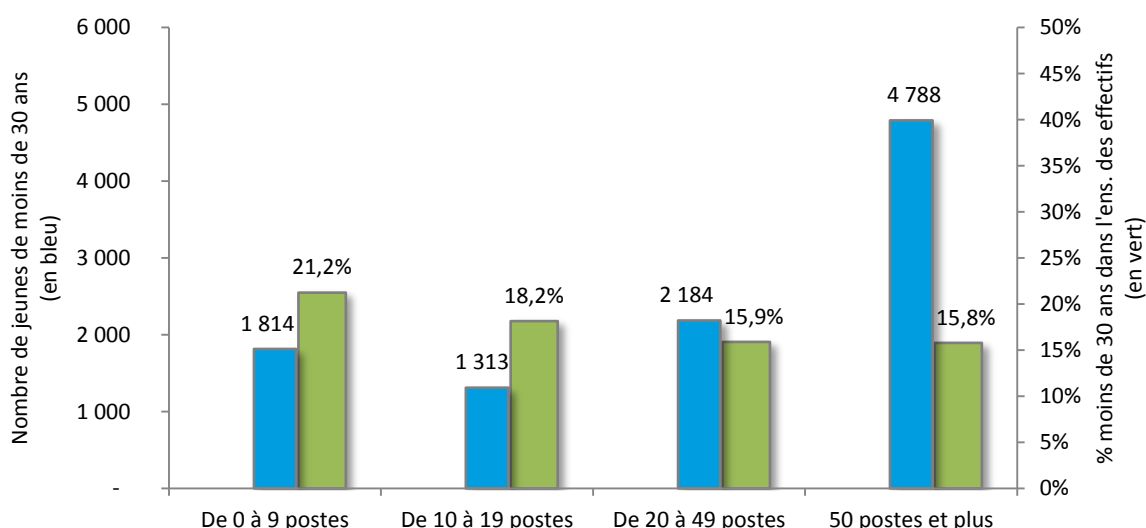
### Les premières opportunités professionnelles plus nombreuses dans les petites structures

Ce sont dans les plus petites structures que la majorité des jeunes trouvent **une première opportunité professionnelle** que ce soit dans l'ESS ou dans le reste de l'économie.

Ainsi, les structures de moins de 10 postes emploient **21% de salariés de moins de 30 ans**, soit 1 814 **jeunes** (+4,3 points par rapport à la part moyenne des jeunes dans l'ESS. Celles de 10 et 19 postes concentrent 18,2% de salariés de moins de 30 ans (+1,3 points), soit 1 313 jeunes. Ce phénomène reste cependant bien moins marqué que dans le reste de l'économie privée où les jeunes de moins de 30 ans occupent une place encore plus importante dans les petites structures (+9,7 points dans les entreprises de moins de 10 salariés par rapport à la part moyenne des jeunes dans le reste du privé). La part importante des jeunes de moins de 30 ans dans les structures de l'ESS est principalement liée à la classe d'âge des 25-29 ans. En effet, on n'observe pas de différence significative pour la répartition des jeunes de moins de 25 ans par taille d'établissement dans l'ESS.

- ➔ Chez les moins de 25 ans, la taille de l'entreprise reste donc un élément peu discriminant pour leur insertion professionnelle qu'elle soit choisie ou subie.
- ➔ En revanche, les petites structures semblent offrir d'avantage d'opportunités professionnelles aux jeunes âgés de plus de 25 ans ou entrant plus tardivement sur le marché du travail.

Figure 3 : Répartition des jeunes de moins de 30 ans selon la taille de l'entreprise



Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

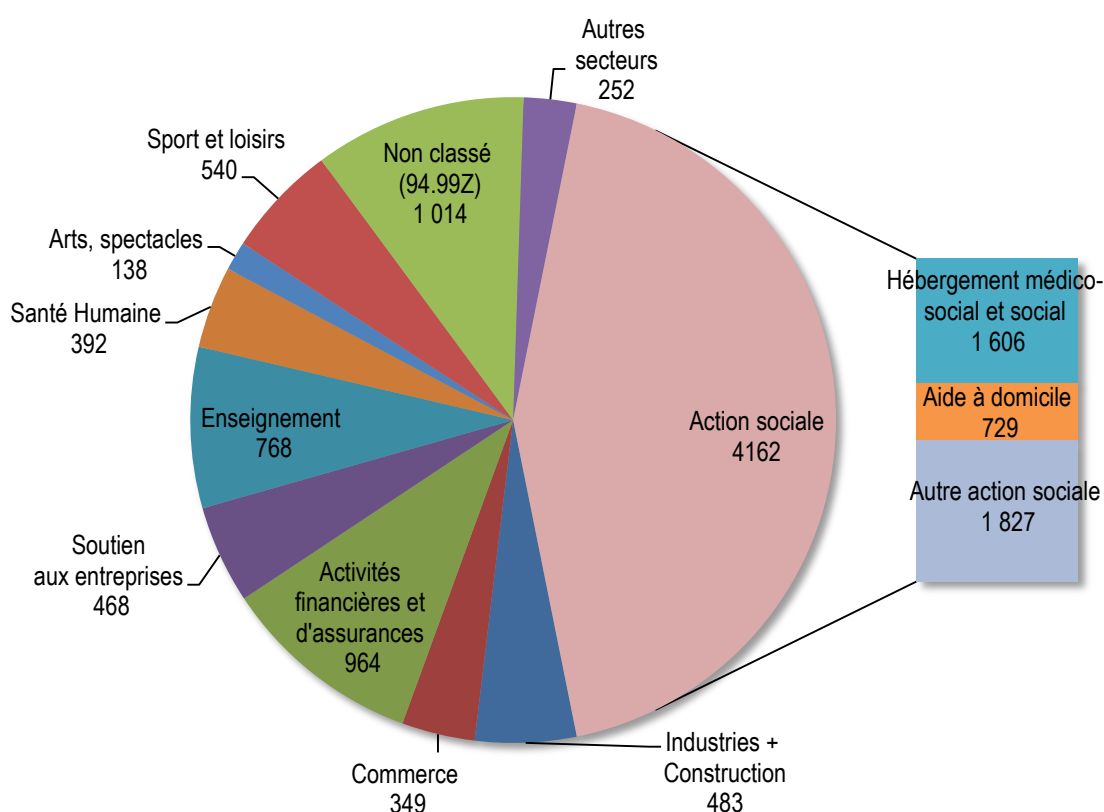
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

## 2) Approche sectorielle de l'emploi des jeunes

L'analyse par secteur d'activité permet d'identifier les secteurs qui font plus ou moins appel aux jeunes collaborateurs. Cette approche permet ensuite de déterminer au sein de ces grands secteurs la diversité des métiers qui y sont exercés.

Tout d'abord, si l'on s'intéresse au volume d'emploi, nous retrouverons tout naturellement un nombre de jeunes de moins de 30 ans élevé dans les secteurs où les entreprises de l'ESS sont très présentes : **l'action sociale** (4 162 jeunes de moins de 30 ans), **les activités financières et d'assurances** (964), **l'enseignement** (768), **les sports et loisirs** (540), les « non classés »<sup>9</sup> (1 014).

Figure 4 : Répartition des jeunes salariés de moins de 30 ans dans l'ESS par secteur d'activité



Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

Au-delà du volume d'emplois concernés, certains secteurs affichent **un taux d'emplois des jeunes faible** (tableau 3):

- **la santé humaine** (14,1% des jeunes ont moins de 30 ans)
- **l'enseignement** (9,3%)
- dans une moindre mesure **l'action sociale** (aide à domicile principalement)

<sup>9</sup> Non classés (9499Z) : La nomenclature utilisée par l'INSEE pour classer les associations comporte un code d'activité spécifique pour les structures « non classées ailleurs » (APE 9499Z). Cependant, on remarque que de très nombreuses associations sont classées trop systématiquement dans ce code d'activité « fourre-tout » rendant peu lisible l'activité et le poids d'une partie des associations françaises. Des travaux ont permis de mesurer qu'une grande partie des associations présentes dans ce secteur relevait des secteurs jeunesse et sports, action sociale et enseignement.



Ces trois secteurs présentent la caractéristique d’être principalement accessibles via des formations réglementées (nécessitant un diplôme d’Etat pour exercer). Ces secteurs se sont aussi professionnalisés dès les années 1960 et présentent une pyramide des âges vieillissante avec un fort renouvellement des effectifs à anticiper dans les prochaines années.

Inversement, **la part des jeunes est élevée** dans les secteurs suivants :

- Le **commerce** (19,5% des jeunes ont moins de 30 ans)
- Le **soutien aux entreprises** (23,6%)
- Les associations non classées (APE 9499Z)<sup>10</sup>
- Et surtout le secteur **sport et loisirs** (33,5%)

**Tableau 3 : Répartition des salariés par tranche d'âge et par secteur d'activité**

| Secteurs d'activité (NAF)                     | Part moins de 25 ans | Part 25-29 ans | Part moins de 30 ans | Nb moins de 30 ans |
|-----------------------------------------------|----------------------|----------------|----------------------|--------------------|
| Agriculture Sylviculture Pêche (AZ)           | s                    | 10,9%          | s                    | s                  |
| Industries (BE) + Construction (FZ)           | 5,3%                 | 10,4%          | <b>15,7%</b>         | 483                |
| Commerce (GZ)                                 | 7,4%                 | 12,1%          | <b>19,5%</b>         | 349                |
| Hébergement et restauration (IZ)              | 7,1%                 | 9,6%           | <b>16,7%</b>         | 99                 |
| Activités financières et d'assurances (KZ)    | 7,7%                 | 10,6%          | <b>18,3%</b>         | 964                |
| Soutien aux entreprises (MN)                  | 9,8%                 | 13,8%          | <b>23,6%</b>         | 468                |
| Enseignement (PZ)                             | 2,6%                 | 6,7%           | <b>9,3%</b>          | 768                |
| Santé Humaine (QA)                            | 4,5%                 | 9,6%           | <b>14,1%</b>         | 392                |
| Action Sociale (QB)                           | 7,2%                 | 9,4%           | <b>16,6%</b>         | 4 162              |
| 01 - Hébergement médico-social et social (87) | 6,6%                 | 9,9%           | <b>16,5%</b>         | 1 606              |
| 02 - Aide à domicile (88.10A)                 | 6,8%                 | 6,6%           | <b>13,5%</b>         | 729                |
| 03 - Aide par le travail (88.10C)             | s                    | 10,7%          | s                    | s                  |
| 04 - Accueil de jeunes enfants (88.91A)       | s                    | 18,0%          | s                    | s                  |
| 05 - Autres actions sociales (88.99B)         | 6,7%                 | 9,6%           | <b>16,3%</b>         | 721                |
| Arts, spectacles (RZ1)                        | 7,1%                 | 12,8%          | <b>19,9%</b>         | 138                |
| Sport et loisirs (RZ2)                        | 16,1%                | 17,4%          | <b>33,5%</b>         | 540                |
| Non classé (94.99Z)                           | 9,3%                 | 13,8%          | <b>23,1%</b>         | 1 014              |
| Services divers                               | s                    | 9,6%           | s                    | s                  |
| <b>Tous secteurs d'activité confondus</b>     | <b>6,8%</b>          | <b>10,0%</b>   | <b>16,9%</b>         | <b>9 530</b>       |

S : secret statistique - rouge / vert : valeurs remarquables à plus ou moins 15% de la moyenne (16,9%)

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l’ESS / CRESS Basse-Normandie, d’après INSEE DADS 2010

Le secteur du commerce au sein de l’ESS (détail d’optique, point de vente agricole, commerce de produits biologiques) emploie une part importante de jeunes salariés mais concerne un volume d’emploi beaucoup plus faible que dans le reste du privé (30,6% des salariés ont moins de 30 ans). Le secteur du soutien aux entreprises (coopératives maritimes et agricoles, groupement d’employeurs,

<sup>10</sup> Cf. note de bas de page p14.

certaines entreprises d'insertion, ...) emploient aussi de nombreux jeunes. Enfin avec **33,5% des salariés** âgés de moins de 30 ans, le secteur **sport et loisirs** est « le plus jeune » de l'ESS. Même si l'accès aux professions de ce secteur est souvent réglementé (brevets professionnels et diplômes d'Etat), les formations y sont plus courtes et l'on y accède aussi plus jeune.

### De fortes spécificités sectorielles dans la répartition des salariés par genre

Les disparités observées par genre selon les secteurs sont très importantes sans que cela soit spécifique au moins de 30 ans. Les femmes sont très présentes sur les secteurs de l'action sociale (notamment l'aide à domicile avec 97% de salariat féminin), la santé humaine et l'enseignement. A l'opposé, les secteurs de l'industrie et de la construction, du commerce et des sports et loisirs sont plus masculins puisqu'au moins deux tiers des salariés sont des hommes.

**Tableau 4 : Répartition des jeunes de moins de 30 ans par genre et par secteur d'activité**

| Secteurs d'activité (NAF)                          | Part des hommes | Part des femmes |
|----------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Agriculture Sylviculture Pêche (AZ)                | s               | s               |
| Industries (BE) + Construction (FZ)                | 83%             | 17%             |
| Commerce (GZ)                                      | 68%             | 32%             |
| Hébergement et restauration (IZ)                   | s               | s               |
| Activités financières et d'assurances (KZ)         | 32%             | 68%             |
| Soutien aux entreprises (MN)                       | 41%             | 59%             |
| Enseignement (PZ)                                  | 24%             | 76%             |
| Santé Humaine (QA)                                 | 22%             | 78%             |
| Action Sociale (QB)                                | 26%             | 74%             |
| Arts, spectacles (RZ1)                             | 49%             | 51%             |
| Sport et loisirs (RZ2)                             | 67%             | 33%             |
| Non classé (94.99Z)                                | 34%             | 66%             |
| Services divers HZ+LZ+JZ+OZ+(RU sauf RZ et 94.99Z) | s               | s               |
| <b>Tous secteurs d'activité confondus</b>          | <b>36%</b>      | <b>64%</b>      |

s : secret statistique

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

### 3) Les métiers occupés par les jeunes dans l'ESS

#### Les principaux domaines d'emplois et métiers exercés dans l'ESS

Malgré le fait que l'ESS ne se définisse pas comme un secteur d'activité, la connaissance des entreprises et organisations du champ nous montre qu'elles évoluent préférentiellement dans certains secteurs qui font appel à des familles de métiers bien particulières. On retrouve ainsi principalement dans l'ESS les familles de métiers suivantes :

- Les métiers du social, du médico-social et des services aux personnes
- Les métiers de l'insertion par l'activité économique
- Les métiers du développement local
- Les métiers de l'environnement et du développement durable
- Les métiers de l'animation, sport, culture, tourisme
- Les métiers des mutuelles de santé et des mutuelles d'assurance
- Les métiers des banques coopératives et de la finance solidaire
- Les métiers de la solidarité internationale
- Les métiers du commerce équitable

Le tableau ci-dessous permet d'approcher de manière synthétique les principaux métiers pouvant être exercés dans les entreprises de l'ESS.

**Tableau 5 : Les domaines d'emplois dans l'ESS et les exemples de métiers exercés (classement non hiérarchique)**

| Les domaines d'emploi de l'ESS                                        | Les métiers exercés<br>(Liste non exhaustive)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les métiers du social, du médico-social et des services aux personnes | <p><b>Les métiers du social</b> : aide médico-psychologique, animateur socioculturel, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, médiateur familial, moniteur éducateur, etc.</p> <p><b>Les métiers du soin</b> : aide-soignant, animateur prévention, infirmier, médecin, psychologue</p> <p><b>Les fonctions supports</b> : assistant de direction, directeur d'établissement social, directeur de maison de retraite, responsable des ressources humaines, secrétaire bureautique, assistant administratif</p> |
| Les métiers de l'insertion par l'activité économique (IAE)            | <p><b>Les métiers liés à l'encadrement techniques</b> des personnes en insertion</p> <p><b>Les travailleurs sociaux et professionnels de l'insertion</b></p> <p><b>Les fonctions support</b> (responsable de structures, postes administratifs)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Les métiers du développement local                                    | <p><b>Profils d'agent de développement local</b> de diverses spécialisations : développement durable, développement rural, développement économique, politique de la ville, création d'entreprise...</p> <p><b>Profils des chargés d'études, statisticiens</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Les métiers de l'environnement et développement durable               | <p><b>Les métiers de l'éducation à l'environnement</b> : préserver l'environnement nécessite des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès de tous</p> <p><b>Les métiers de la gestion des espaces naturels</b> : les associations sont des acteurs importants de la gestion et de la préservation des espaces naturels.</p> <p><b>Les métiers de la prévention et du traitement des pollutions</b></p> <p><b>Les métiers du conseil</b></p>                                                                                                                  |
| Les métiers de                                                        | <b>Les métiers de l'animation et du sport</b> : animateur socioculturel, directeur de centre de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| l'animation, sport, culture, tourisme                           | loisirs, éducateur sportif, animateur multimédia, ...<br><b>Les métiers de la culture, spectacles</b> : artistes interprètes du spectacle, metteur en scène, producteur de spectacle, techniciens du spectacle (régie, son, costume, décor ...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Les métiers des mutuelles de santé et mutuelles d'assurance     | <b>Marketing commercial</b> : chargé d'accueil, Chef de projet marketing, Conseiller mutualiste, Directeur de développement, Téléconseiller<br><b>Gestion des adhérents</b> : responsable de centre de gestion, spécialiste de prestation santé prévoyance, Technicien en prestations<br><b>Développement du produit et étude du risque</b> : actuaire, chargé d'études juridiques, Concepteur technique de produit<br><b>Les autres métiers des mutuelles</b> : chargé de recrutement, Contrôleur de gestion, responsable achat logistique, responsable communication, webmestre |
| Les métiers des banques coopératives et de la finance solidaire | Les métiers sont identiques à ceux proposés dans les banques commerciales : chargé d'affaires, conseiller clientèle, ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Les métiers de la solidarité internationale                     | administrateur de mission, chargé de mission, collecteur de fonds<br>développeur local, logisticien, personnel médical,....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Les métiers du commerce équitable                               | animateur de réseaux de commerce équitable,<br>chef de produit, chef de rayon<br>entrepreneur social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Source : CRESS de Basse-Normandie, portail « [www.donnerunsensasontravail.info](http://www.donnerunsensasontravail.info) »

Certains métiers sont exercés le plus fréquemment dans une entreprise de l'ESS. Nous retrouvons parmi les plus caractéristiques en Basse-Normandie :

- 93% des éducateurs techniques spécialisés travaillent dans l'ESS
- 82% des directeurs de centres socioculturels et de loisirs exercent dans l'ESS
- 81% des moniteurs éducateurs le sont dans une structure de l'ESS
- 77% des aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales exercent dans l'ESS
- 76% des artistes de la danse exercent dans l'ESS
- 74% des conseillers en économie sociale et familiale
- 73% des artistes de la musique et du chant
- 72% des aides médico-psychologiques
- 72% des animateurs socioculturels et de loisirs
- 69% des cadres spécialistes de la formation

## Les jeunes en emploi dans l'ESS

### 10 métiers concentrent 50% des jeunes de moins de 30 ans dans l'ESS

Malgré l'hétérogénéité du champ de l'ESS, on observe une concentration des jeunes dans certaines professions en lien avec la répartition sectorielle de l'emploi dans l'ESS. Ainsi, **50% des jeunes de moins de 30 ans travaillant dans l'ESS se répartissent au sein d'une dizaine de professions** (Cf. tableau 6). Si l'on observe les 20 principaux métiers où le volume d'emploi des jeunes de moins de 30 ans est le plus important, nous retrouvons plusieurs professions **du secteur sanitaire et social** (aides à domicile ; agents de services hospitaliers ; aides-soignants ; éducateurs spécialisés ; aides médico-psychologiques ; infirmiers en soins généraux), **du secteur sport et loisirs** (animateurs socioculturels

et de loisirs ; moniteurs et éducateurs sportifs), **du secteur bancaire** (employés des services commerciaux de la banque ; chargés de clientèle bancaire), **du secteur industriel** (ouvriers qualifiés et non qualifiés de type industriel), ainsi que plusieurs **fonctions « supports »** (secrétaires ; agents d'entretiens).

### **1 jeune de moins de 30 ans sur 10 sur le métier d'aide à domicile**

Bien que la part des jeunes dans le métier **d'aides à domicile** soit faible (13,6% ont moins de 30 ans), le nombre d'emploi y est très important sur cette profession : **883 postes** (625 ETP sur l'année), ce qui en fait le métier qui réunit le plus de jeunes de moins de 30 ans au sein de l'ESS. Près **d'un jeune travaillant dans l'ESS sur 10** (9,2% de l'ensemble des jeunes de l'ESS) exerce le métier d'aide à domicile / aide-ménagère. Ce métier est par ailleurs quasi exclusivement féminin, puisque 97% des aides à domicile sont des femmes tous âges confondus.

**Les ouvriers non qualifiés de type industriel** regroupent un ensemble hétérogène de postes non qualifiés dans le secteur de l'industrie. Dans l'ESS, ces métiers s'exercent notamment au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) qui interviennent dans la collecte et le tri (textile, déchets électriques et électroniques, ...), dans les coopératives agroalimentaires (Ariat, Maîtres Laitiers, Isigny Sainte-Mère, ...) et les coopératives industrielles (Acome). Au total, ces métiers rassemblent **706 jeunes** de moins de 30 ans dans l'ESS (551 ETP), soit **7,3%** de l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans.

On trouve aussi les très nombreux **animateurs socioculturels et de loisirs** qui représentent **467 emplois** permanents (355 ETP) dans la région, soit 4,9% de l'ensemble des jeunes travaillant dans l'ESS. Ces postes sont fortement représentés dans les associations sportives et de loisirs, le tourisme social, les associations d'éducation et de protection de l'environnement, etc. Environ 64% des animateurs socioculturels et de loisirs sont des femmes tous âges confondus.

**Tableau 6 : Les 20 principaux métiers exercés par les jeunes au sein de l'ESS (classés par ordre de volume)**

| Nomenclature métiers ESS (d'après PCS INSEE adaptée à l'ESS)     | Nb jeunes moins de 30 ans | Tous âges confondus | Part des moins de 30 ans | Part du métier dans l'ensemble des jeunes |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------------------|
| Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales      | 883                       | 6 496               | 13,6%                    | 9,2%                                      |
| Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel                | 706                       | 2 817               | 25,1%                    | 7,3%                                      |
| Agents de service hospitaliers                                   | 473                       | 2 415               | 19,6%                    | 4,9%                                      |
| Animateurs socioculturels et de loisirs                          | 467                       | 1 498               | 31,2%                    | 4,9%                                      |
| Aides-soignants                                                  | 454                       | 2 053               | 22,1%                    | 4,7%                                      |
| Autres employés administratifs                                   | 431                       | 1 750               | 24,6%                    | 4,5%                                      |
| Employés des services commerciaux de la banque                   | 359                       | 859                 | 41,8%                    | 3,7%                                      |
| Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels        | 336                       | 956                 | 35,1%                    | 3,5%                                      |
| Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type artisanal                 | 323                       | 1 576               | 20,5%                    | 3,4%                                      |
| Secrétaires                                                      | 299                       | 2 155               | 13,9%                    | 3,1%                                      |
| Educateurs spécialisés                                           | 298                       | 1 677               | 17,8%                    | 3,1%                                      |
| Agents d'entretien                                               | 263                       | 1 392               | 18,9%                    | 2,7%                                      |
| Infirmier(ère)s                                                  | 232                       | 1 459               | 15,9%                    | 2,4%                                      |
| Aides médico-psychologiques                                      | 230                       | 1 273               | 18,1%                    | 2,4%                                      |
| Technicien(ne)s (sauf technicien(ne)s tertiaires)                | 206                       | 1 186               | 17,4%                    | 2,1%                                      |
| Employé(e)s des services comptables ou financiers                | 202                       | 1 322               | 15,3%                    | 2,1%                                      |
| Personnel enseignant du secondaire et du supérieur               | 185                       | 2 508               | 7,4%                     | 1,9%                                      |
| Ouvrier(ère)s qualifié(e)s divers de type industriel             | 179                       | 1 106               | 16,2%                    | 1,9%                                      |
| Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et transport | 168                       | 715                 | 23,5%                    | 1,7%                                      |
| Divers personnels des services directs aux particuliers          | 159                       | 747                 | 21,3%                    | 1,7%                                      |
| <b>Ensemble des 20 principaux métiers</b>                        | <b>6 853</b>              | <b>25 850</b>       | <b>26,5%</b>             |                                           |
| <b>Tous métiers confondus</b>                                    | <b>9 606</b>              | <b>57 493</b>       | <b>16,7%</b>             | <b>100,0%</b>                             |

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2012

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2012

Le tableau ci-dessous présente les métiers où **la part des jeunes de moins de 30 ans est la plus importante dans l'ESS**, quelque-soit le volume d'emplois concernés. Ainsi, les professions représentatives « les plus jeunes » dans l'ESS sont les employés de services commerciaux de la banque (42% des salariés travaillant dans l'ESS ont moins de 30 ans), les moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels (35%) et les animateurs socioculturels et de loisirs (33%).

**Tableau 7 : Les métiers où la part des jeunes de moins de 30 ans est la plus importante dans l'ESS**

| Nomenclature métiers ESS (d'après PCS INSEE adaptée à l'ESS)            | Nb jeunes moins de 30 ans | Part jeunes de moins de 30 ans |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s du bâtiment et des travaux publics       | 58                        | 50,0%                          |
| Employé(e)s des services commerciaux de la banque                       | 359                       | 41,8%                          |
| Jardinier(ère)s                                                         | 79                        | 39,9%                          |
| Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels               | 336                       | 35,1%                          |
| Employé(e)s de commerce                                                 | 98                        | 31,4%                          |
| Ouvrier(ère)s agricoles et assimilés                                    | 108                       | 31,3%                          |
| Animateurs socioculturels et de loisirs                                 | 467                       | 31,2%                          |
| Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques | 24                        | 30,0%                          |
| Technicien(ne)s de la communication                                     | 27                        | 28,4%                          |
| Agents d'accueil                                                        | 129                       | 27,3%                          |
| Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel                       | 706                       | 25,1%                          |
| Autres employé(e)s administratifs                                       | 431                       | 24,6%                          |
| Technicien(ne)s des spectacles vivants et audiovisuels                  | 19                        | 23,8%                          |
| Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport     | 168                       | 23,5%                          |
| Techniciens médicaux                                                    | 139                       | 23,2%                          |
| Employé(e)s des services techniques des banques et des assurances       | 99                        | 22,4%                          |
| Assistant(e)s de service social                                         | 61                        | 22,2%                          |
| Aides-soignants                                                         | 454                       | 22,1%                          |
| Directeurs de centres socioculturels et de loisirs                      | 20                        | 21,5%                          |
| Divers personnels des services directs aux particuliers                 | 159                       | 21,3%                          |

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

## PARTIE II : Les conditions de travail des jeunes dans l'ESS

### 1) Contrats et temps de travail

Les contrats en CDI chez les jeunes de moins de 25 ans apparaissent minoritaires dans les structures de l'ESS et ne concernent que **35%** des postes. Cette part progresse ensuite fortement dans la tranche d'âge suivante (25-29 ans) puisqu'elle monte à **63%**, presque **deux tiers des jeunes**. Dans le reste de l'emploi privé, la proportion des jeunes en CDI suit la même tendance pour s'établir à 83% (+20 points par rapport à l'ESS). Ainsi, 52% de l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans sont en CDI dans l'ESS, contre 63% dans le reste du privé. Rappelons que **69% des salariés de l'ESS tous âges confondus sont en CDI** (contre 83% dans le reste de l'économie privée).

Cette différence est corrélée notamment à la part des « autres contrats » qui reste importante dans l'ESS, alors qu'elle diminue fortement dans le reste du privé. Cette baisse peut être expliquée à la fois par la réduction du poids des jeunes en contrats de professionnalisation ou en alternance du fait de la limite d'âge, mais aussi par la part des intérimaires qui tend à décroître. En revanche dans l'ESS, la part des contrats aidés (CUI-CAE)<sup>11</sup> reste importante, même dans la tranche d'âge des 25-29 ans. La proportion d'emplois en CDD demeure aussi plus importante au sein des employeurs de l'ESS.

Tableau 8 : Répartition des jeunes par catégorie d'âge et contrats de travail

|                     | Moins de 25 ans |                | 25-29 ans   |                |
|---------------------|-----------------|----------------|-------------|----------------|
| Contrat de travail  | ESS             | Hors ESS Privé | ESS         | Hors ESS Privé |
| CDI                 | 35%             | 44%            | 63%         | 83%            |
| CDD                 | 37%             | 24%            | 19%         | 11%            |
| Autres contrats (1) | 28%             | 32%            | 18%         | 6%             |
| <b>Ensemble</b>     | <b>100%</b>     | <b>100%</b>    | <b>100%</b> | <b>100%</b>    |

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

(1) Les autres contrats regroupent notamment l'emploi aidé, l'intérim et l'alternance

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

Concernant, les temps de travail, on note davantage de temps partiels au sein des entreprises de l'ESS (36% contre 18%). Pour les CDD et les autres contrats, nous avons vu que la part des emplois aidés, souvent à temps partiels, explique en partie la part importante des contrats à temps partiel dans l'ESS. Dans les entreprises capitalistiques, les autres contrats recouvrent majoritairement le travail intérimaire, plus souvent à temps complet. Tous âges confondus, la part des salariés à temps complet s'élève à 64% dans l'ESS, contre 82% dans le reste du privé.

<sup>11</sup> Il est important de préciser que le dispositif « Emploi d'Avenir » n'est pas encore en application à la date de ces données



**Tableau 9 : Temps de travail et contrats de travail chez les jeunes de moins de 30 ans**

|                     | Jeunes de moins de 30 ans<br>ESS |               | Jeunes de moins de 30 ans<br>Privé hors ESS |               |
|---------------------|----------------------------------|---------------|---------------------------------------------|---------------|
|                     | Temps complet                    | Temps partiel | Temps complet                               | Temps partiel |
| Contrat de travail  |                                  |               |                                             |               |
| CDI                 | 69%                              | 31%           | 83%                                         | 17%           |
| CDD                 | 46%                              | 54%           | 67%                                         | 33%           |
| Autres contrats (1) | 66%                              | 34%           | 91%                                         | 9%            |
| <b>Ensemble</b>     | <b>64%</b>                       | <b>36%</b>    | <b>82%</b>                                  | <b>18%</b>    |

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

(1) Les autres contrats regroupent notamment l'emploi aidé, l'intérim et l'alternance

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

### Focus sur le dispositif « emploi d'avenir »

#### De quoi parle-t-on ?

La loi portant sur la création des emplois d'avenir a été adoptée par le parlement le 9 Octobre 2012. Elle vise à la création de 150 000 emplois d'avenir : 100 000 en 2013 et 50 000 en 2014. Ces contrats ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés) sans qualification ou peu qualifiés, et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les emplois d'avenir sont prioritairement réservés aux employeurs de secteur non marchand. Il concerne donc tout particulièrement les associations, fondations, les mutuelles (action sociale), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Depuis le lancement du dispositif, ce sont **2 963 emplois d'avenir** qui ont été signés en Basse-Normandie au 1<sup>er</sup> décembre 2014, dont un petit tiers dans l'ESS (**880**) au sein quasi exclusivement des associations.

**Tableau 10 : Les emplois d'avenir signés au 01/12/2014 en Basse-Normandie**

| Départements           | Nombre<br>d'emplois signés | Dont<br>ESS | Part ESS   |
|------------------------|----------------------------|-------------|------------|
| Calvados               | 1 337                      | 347         | 26%        |
| Manche                 | 799                        | 248         | 31%        |
| Orne                   | 827                        | 285         | 34%        |
| <b>Basse-Normandie</b> | <b>2 963</b>               | <b>880</b>  | <b>30%</b> |

Champ : établissements ayant leur siège en Basse-Normandie

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie - ASP 2014

**Tableau 11 : Répartition des salariés en emploi d'avenir dans l'ESS selon l'activité de l'employeur**

| Activité de l'établissement employeur                                                      | Répartition des EAV |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Activités de services administratifs et de soutien</b>                                  | <b>1,7%</b>         |
| <b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>                                           | <b>26,7%</b>        |
| dont Activités de clubs de sports                                                          | 21,6%               |
| <b>Autres activités de services (9499Z)<sup>12</sup></b>                                   | <b>24,2%</b>        |
| <b>Enseignement</b>                                                                        | <b>8,9%</b>         |
| dont Formation continue d'adultes                                                          | 2,3%                |
| <b>Hébergement et restauration</b>                                                         | <b>3,3%</b>         |
| <b>Santé humaine et action sociale</b>                                                     | <b>34,2%</b>        |
| dont Accueil de jeunes enfants                                                             | 2,6%                |
| dont Aide à domicile                                                                       | 6,1%                |
| dont Activités hospitalières                                                               | 1,6%                |
| dont Aide par le travail                                                                   | 1,4%                |
| dont hébergement social et médicalisé                                                      | 16,0%               |
| dont autre accueil ou accompagnement sans hébergement                                      | 6,5%                |
| <b>Autres secteurs (commerce, construction, information et communication, agriculture)</b> | <b>1,0%</b>         |
| <b>Total général</b>                                                                       | <b>100,0%</b>       |

Champ : établissements ayant leur siège en Basse-Normandie – EAV jusqu'au 01/12/2014

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie - ASP 2014

Dans l'ESS, on constate que les emplois d'avenir ont principalement été mobilisés par les **associations sportives** (21,6%) et les structures **du sanitaire et du médicosocial** (34,2%) en Basse-Normandie. Si le champ de l'animation peut apparaître peu représenté, c'est principalement du fait de son manque de visibilité dans l'appareil statistique français. Une part importante des structures, sans qu'elle soit précisément quantifiable, est classée dans le code d'activité 9499Z qui représente 24,2% des emplois d'avenir.

A noter que le 3 juin 2014, le gouvernement a annoncé la création de 45 000 emplois d'avenir supplémentaires au niveau national, s'ajoutant ainsi aux 50 000 emplois d'avenir prévus initialement pour l'année 2014. Il se posera ensuite la question de la pérennisation dans le temps de ce dispositif.

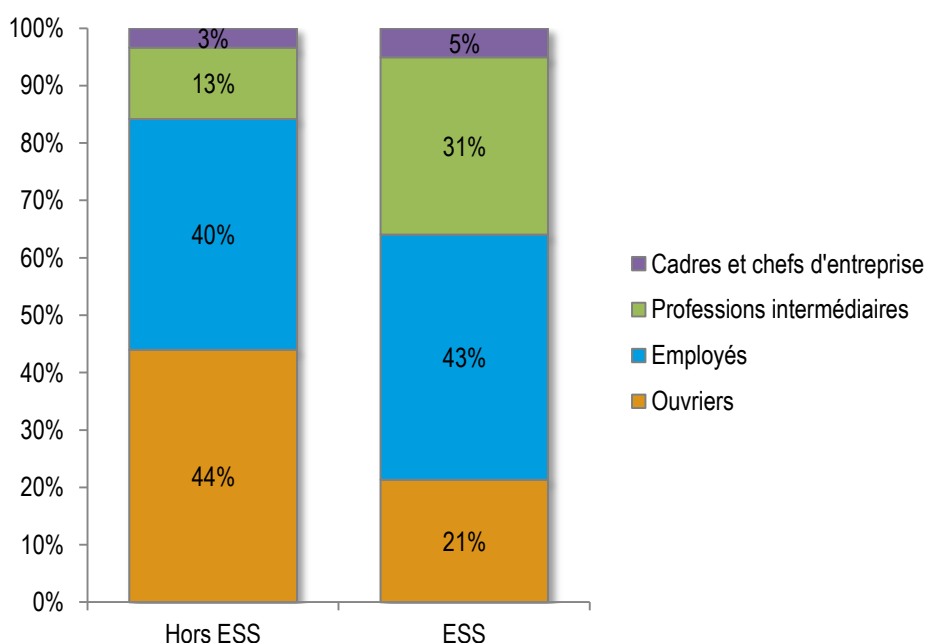
<sup>12</sup> Cf. note de bas de page p14

## 2) Catégorie socioprofessionnelle et rémunération dans l'ESS

### Plus d'employés et moins d'ouvriers dans l'ESS

L'approche socioprofessionnelle de l'emploi des jeunes dans l'ESS est fortement influencée par la répartition sectorielle de l'emploi. Ainsi, la part des jeunes ouvriers est faible dans l'ESS (21%) comparativement au reste de l'économie privée (44%) du fait d'une présence des entreprises de l'ESS moins marquée sur les secteurs de l'industrie ou de l'agriculture et plus forte sur les activités de services. Par contre, la part des jeunes sur la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires est beaucoup plus importante dans l'ESS (31% contre 12% dans le privé hors ESS), traduisant là encore l'impact de secteurs comme l'action sociale, les activités financières ou l'enseignement qui recrutent majoritairement des professions intermédiaires et des employés. Il est intéressant de noter que la part des cadres est plus élevée dans l'ESS (5%) que dans le reste du privé (3%) et que cet écart est encore plus prononcé si l'on considère l'ensemble des salariés (13% de cadres dans l'ESS, contre 9% dans le privé hors ESS).

Figure 5 : Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle dans l'ESS et hors ESS



Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

### Une répartition homogène entre les hommes et les femmes sur les fonctions d'encadrement

Chez les moins de 30 ans, il n'y a pas de différences significatives dans la répartition par genre sur les catégories socioprofessionnelles des cadres et des professions intermédiaires au sein de l'ESS (de la même manière que dans le reste du privé). Si l'on considère les salariés de l'ESS tous âges confondus, l'intervalle se creuse et **les hommes sont proportionnellement plus nombreux à exercer des fonctions de cadres (18%) que les femmes (10%)**.

En outre, l'écart par genre chez les moins de 30 ans est marqué pour les catégories d'ouvriers (43% d'hommes et 9% de femmes) et d'employés (21% d'hommes et 54% de femmes) dans l'ESS.

### Des écarts salariaux contenus chez les moins de 30 ans entre l'ESS et le reste du privé

Chez les salariés de moins de 30 ans, **les écarts salariaux rapportés en équivalent temps plein (ETP) sont assez resserrés** en Basse-Normandie entre les employeurs de l'ESS et ceux du privé hors ESS (+3,6%) ou du secteur public (+2,9%). En moyenne, un jeune de moins de 30 ans à temps plein perçoit une rémunération brute<sup>13</sup> de **20 843 € par an** dans l'ESS, contre 21 602 € dans le reste du secteur privé et 21 457 € dans le secteur public.

Si l'on s'intéresse à la progression salariale brute annuelle par ETP entre les jeunes de moins de 25 ans et ceux de 25-29 ans, l'évolution est beaucoup plus marquée **dans le reste du privé (+37,5%), que dans le secteur public (+21,8%) ou l'ESS (+18,5%)**. Au sein des employeurs de l'ESS, on observe des différences entre les secteurs plus marchands où l'évolution salariale est soutenue (activités financières et d'assurances, commerce, industrie-construction) et les activités de services à la population où l'évolution est plus resserrée (sport et loisirs, action sociale, santé humaine).

**Tableau 12 : Salaire annuel brut moyen par ETP (équivalent temps plein) en euros selon les secteurs d'activité dans l'ESS**

| Secteur d'activité (NAF)                   | Moins de 25 ans | 25-29 ans     | Ensemble Moins de 30 ans | Progression salariale entre les deux tranches d'âges |
|--------------------------------------------|-----------------|---------------|--------------------------|------------------------------------------------------|
| Agriculture Sylviculture Pêche (AZ)        | nc              | 21 250        | <b>21 250</b>            | nc                                                   |
| Industries (BE) + Construction (FZ)        | 23 125          | 28 717        | <b>26 832</b>            | + 24,2%                                              |
| Commerce (GZ)                              | 21 144          | 25 243        | <b>23 687</b>            | + 19,4%                                              |
| Hébergement et restauration (IZ)           | 18 246          | 20 686        | <b>19 505</b>            | + 13,4%                                              |
| Activités financières et d'assurances (KZ) | 22 418          | 28 859        | <b>26 421</b>            | + 28,7%                                              |
| Soutien aux entreprises (MN)               | 18 755          | 22 959        | <b>21 279</b>            | + 22,4%                                              |
| Enseignement (PZ)                          | 18 900          | 23 149        | <b>22 176</b>            | + 22,5%                                              |
| Santé Humaine (QA)                         | 24 261          | 26 860        | <b>26 161</b>            | + 10,7%                                              |
| Action Sociale (QB)                        | 16 846          | 18 691        | <b>17 949</b>            | + 11,0%                                              |
| Arts, spectacles (RZ1)                     | 18 392          | 22 215        | <b>20 997</b>            | + 20,8%                                              |
| Sport et loisirs (RZ2)                     | 18 756          | 21 103        | <b>20 114</b>            | + 12,5%                                              |
| Non classé (94.99Z)                        | 17 377          | 20 253        | <b>19 223</b>            | + 16,6%                                              |
| Ensemble des autres secteurs               | nc              | 21 300        | <b>21 300</b>            | nc                                                   |
| <b>Moyenne générale</b>                    | <b>18 649</b>   | <b>22 117</b> | <b>20 843</b>            | <b>+ 18,6%</b>                                       |

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

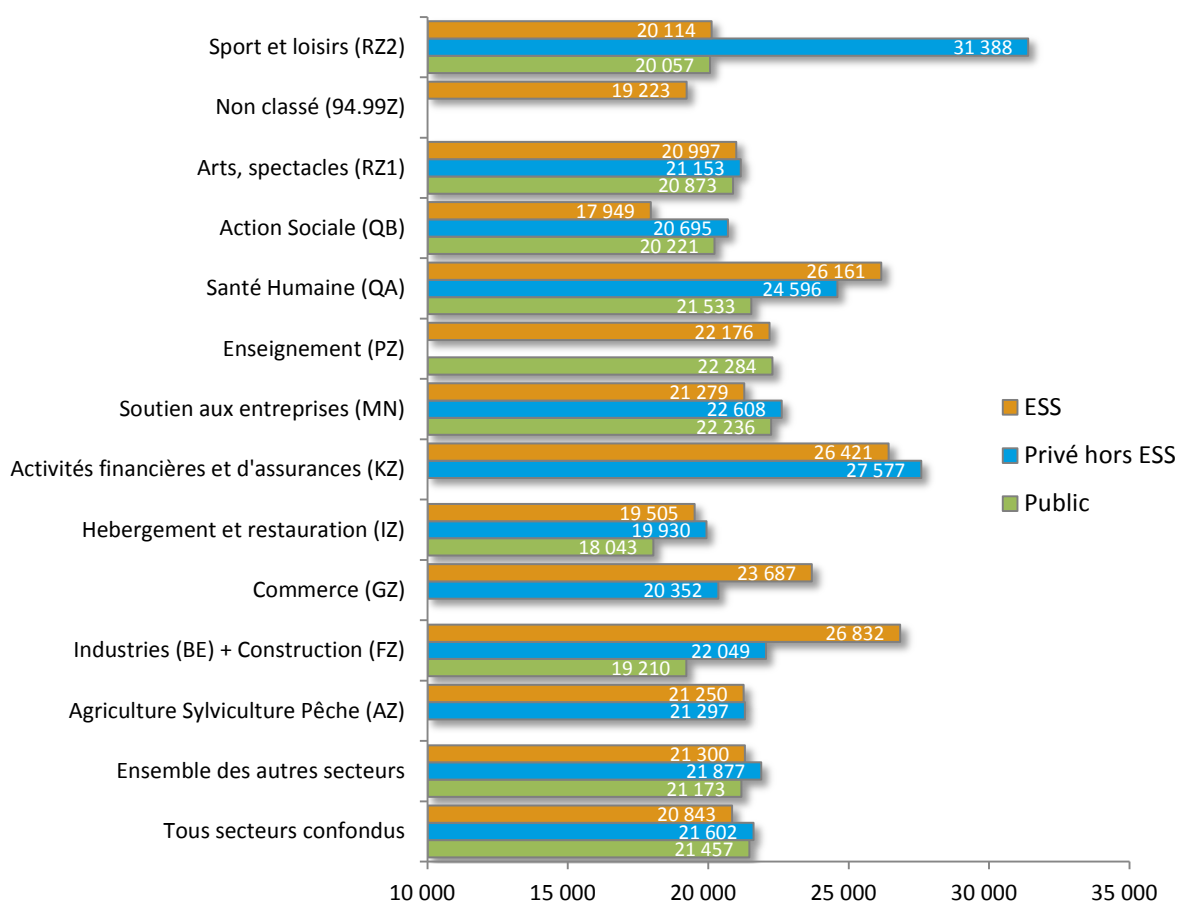
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

La comparaison salariale entre famille juridique s'avère toujours délicate **puisque bien souvent les métiers exercés au sein d'un même secteur d'activité sont différents** que l'on travaille dans une association ou dans une entreprise lucrative. L'exemple du secteur « sport et loisirs » illustre ce besoin de vigilance puisque le champ de l'ESS (principalement associatif) et le secteur public

<sup>13</sup> Les rémunérations indiquées correspondent aux salaires bruts et primes des salariés au cours de l'année d'exercice par ETP

affichent un salaire annuel brut moyen par ETP inférieur de 36% à celui du secteur privé lucratif. Dans le secteur associatif et dans le public, nous allons retrouver les métiers d'animateurs ou d'éducateurs sportifs, et du côté du privé lucratif seront aussi comptabilisés les sportifs professionnels dont les rémunérations faussent la moyenne du secteur.

**Figure 6 : Salaire annuel brut moyen par ETP (équivalent temps plein) en euros chez les moins de 30 ans par secteurs d'activité**



Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2010

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2010

Sur l'ensemble des effectifs, les rémunérations pour un ETP progressent un peu plus rapidement dans le secteur privé lucratif que dans l'ESS. Les salariés de plus de 55 ans gagnent 66% de plus que les moins de 30 ans dans l'ESS, contre 68% dans le reste du secteur privé (+2 points).

### Une équité salariale entre les hommes et les femmes de moins de 30 ans

Les femmes de moins de 25 ans perçoivent une rémunération supérieure à celle des hommes (+6,1%) dans l'ESS, cet écart se réduit ensuite pour la tranche d'âge 25-29 ans à la défaveur des femmes (-0,6%). En revanche, l'écart est notable pour l'ensemble des salariés, puisque les hommes perçoivent des rémunérations tous secteurs d'activités et toutes catégories socioprofessionnelles confondues supérieures de 17% à celles des femmes (+22% dans le reste du privé).

## Rémunération par tranche d'âge dans les principaux métiers de l'ESS

Le tableau ci-dessous montre la rémunération brute horaire pour les principaux métiers exercés dans l'ESS (en nombre de jeunes de moins de 30 ans), ainsi que l'évolution salariale. Il reste bien entendu indicatif puisque ce tableau part du postulat que le salarié qui occupe une profession lorsqu'il a moins de 30 ans occupe toujours la même après 50 ans. La progression salariale est en partie liée à des changements de qualification ou de responsabilité et donc de métiers.

**Tableau 13 : Salaire horaire brut moyen en euros dans les principaux métiers de l'ESS par tranche d'âge**

| Nomenclature métiers ESS (d'après PCS INSEE)                           | - de 30 ans | 50 ans et plus | Ensemble    | Progression salariale entre - de 30 ans et + de 50 ans |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|-------------|--------------------------------------------------------|
| Aides à domicile, aides ménagers, travailleurs familiales              | 10,1        | 10,9           | 10,6        | + 8,6%                                                 |
| Ouvriers non qualifiés de type industriel                              | 8,2         | 9,1            | 8,7         | + 11,0%                                                |
| Agents de service hospitaliers                                         | 10,9        | 12,2           | 11,6        | + 12,3%                                                |
| Animateurs socioculturels et de loisirs                                | 10,7        | 14,5           | 12,5        | + 36,1%                                                |
| Aides-soignants                                                        | 12,5        | 14,3           | 13,3        | + 14,8%                                                |
| Autres employés administratifs                                         | 11,5        | 14,7           | 13,5        | + 27,8%                                                |
| Employés des services commerciaux de la banque                         | 14,0        | 18,9           | 16,4        | + 35,0%                                                |
| Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels              | 11,8        | 15,6           | 13,2        | + 32,9%                                                |
| Ouvriers non qualifiés de type artisanal                               | 6,0         | 7,0            | 6,7         | + 16,6%                                                |
| Secrétaires                                                            | 11,9        | 15,1           | 13,9        | + 27,1%                                                |
| Educateurs spécialisés                                                 | 12,7        | 19,5           | 15,8        | + 54,0%                                                |
| Agents d'entretiens                                                    | 9,6         | 11,4           | 10,8        | + 19,8%                                                |
| Infirmiers                                                             | 16,1        | 20,2           | 18,6        | + 25,3%                                                |
| Aides médico-psychologiques                                            | 12,1        | 14,0           | 13,1        | + 15,8%                                                |
| Techniciens (sauf techniciens tertiaires)                              | 14,2        | 20,4           | 18,2        | + 43,4%                                                |
| Employés des services comptables ou financiers                         | 12,0        | 15,9           | 14,5        | + 32,8%                                                |
| Personnel enseignant du secondaire et du supérieur                     | 14,1        | 21,9           | 19,1        | + 55,2%                                                |
| Ouvriers qualifiés divers de type industriel                           | 16,7        | 17,7           | 17,3        | + 6,1%                                                 |
| Ouvriers qualifié(e)s de la manutention, du magasinage et du transport | 12,5        | 16,1           | 14,4        | + 29,1%                                                |
| Divers personnels des services directs aux particuliers                | 9,7         | 12,0           | 11,4        | + 24,4%                                                |
| <b>ESS - Tous métiers confondus</b>                                    | <b>12,0</b> | <b>18,0</b>    | <b>15,6</b> | <b>+ 49,3%</b>                                         |
| <b>Privé hors ESS - Tous métiers confondus</b>                         | <b>11,5</b> | <b>18,1</b>    | <b>15,5</b> | <b>+ 57,3%</b>                                         |
| <b>Public - Tous métiers confondus</b>                                 | <b>12,0</b> | <b>18,9</b>    | <b>16,5</b> | <b>+ 57,6%</b>                                         |

Champ : Basse-Normandie - ensemble des postes non annexes au 31/12/2012

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE DADS 2012

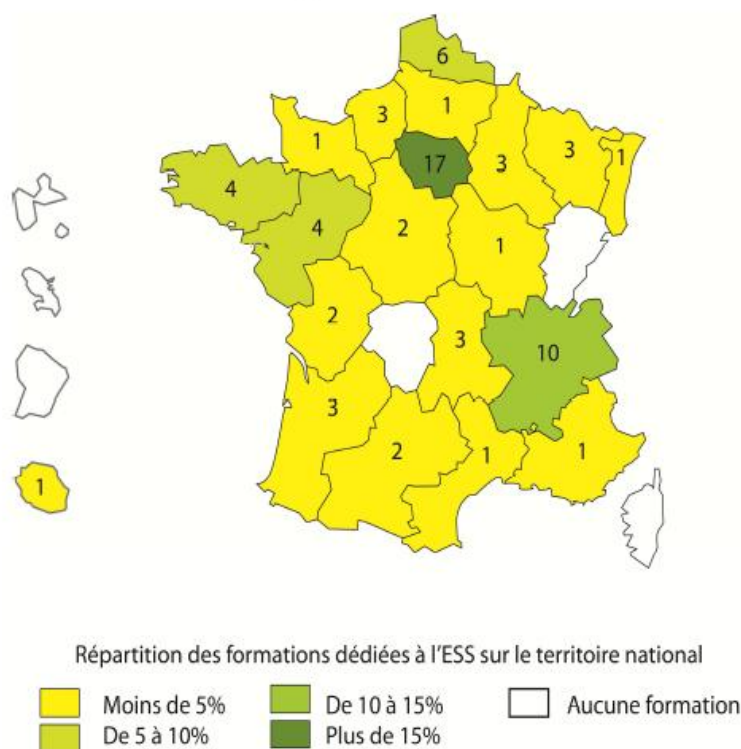
## PARTIE III : La formation et l'insertion des jeunes

### 1) L'offre de formations en « ESS » pour la France métropolitaine

Au niveau national, on observe depuis quelques années une multiplication de l'offre de formation de l'enseignement supérieur destinée à former des jeunes pour travailler dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, un état des lieux réalisé par le CNCRES en 2012<sup>14</sup> dénombrait sur le plan national **72 formations en ESS** s'inscrivant dans le champ de l'étude, à savoir des formations diplômantes abordant l'ESS dans sa transversalité.

Figure 7 : Cartographie de l'offre de formations diplômantes recensées en ESS par région en 2012

#### Répartition des formations recensées en ESS par région en 2012



Source : Enquête IFESS – CNCRES 2012 - Traitement : Observatoire Régional de l'ESS / CRES Auvergne

Le nombre de formations en ESS proposées en France **a été multiplié par quatre depuis les années 90**, auquel s'ajoute la multiplication d'options ou modules « ESS » dans le cadre de cursus non dédiés à l'ESS. Le paradoxe est que cette récente multiplication des formations en ESS s'est effectuée alors que la notion même d'ESS est quasi inexistante dans le primaire et le secondaire et non reconnue comme discipline de recherche dans l'enseignement supérieur.

La récente multiplication des formations dédiées à l'ESS pose un ensemble de question :

- Dans quelle mesure les compétences et expériences acquises répondent-elles aux besoins actuels et futurs des employeurs du champ de l'ESS ?

<sup>14</sup> Formations transversales en économie sociale et solidaire et insertion professionnelle - Observatoire National de l'ESS / CNCRES, 2012

- Les jeunes diplômés issus de ces formations trouvent-ils un emploi dans une structure de l'ESS ?
- Et localement, qu'elle est l'offre de formation en matière d'ESS en Basse-Normandie ?

## 2) L'offre de formation en « ESS » pour la Basse-Normandie

### Les formations universitaires « Economie Sociale et Solidaire »

En Basse-Normandie, on recense **une seule formation universitaire** qui intègre un module de formation complet sur l'ESS (52,5h). Au sein du département **IUP Management du Social et de la Santé de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université de Caen Basse-Normandie**, le Master s'attache à former des gestionnaires du secteur de l'économie sociale et solidaire, il se compose de deux parcours :

- Master 1 parcours « Management de l'économie sociale et solidaire »
- Master 2 spécialité Gestion des politiques sociales et de l'économie solidaire, parcours « Management de l'économie sociale et solidaire »

De par son département d'attachement, la formation est orientée vers le secteur du social, médicosocial et sanitaire. Les parcours sont ouverts à la fois aux étudiants de formation initiale et de formation continue. La formation du Master 1 est suivie chaque année par environ 25 étudiants.

#### Zoom sur l'orientation et l'insertion<sup>15</sup> des diplômés 2011 du Master 1 Management du Social et de la Santé, option « Management de l'économie sociale et solidaire »

Nous manquons de recul et de nombre d'étudiants pour lesquels nous disposons d'informations sur cette formation pour pouvoir analyser de manière approfondie l'insertion des jeunes diplômés. L'analyse des retours de l'enquête « situation à 30 mois » pour la promotion 2010-2011 apporte néanmoins des précisions. En termes d'orientation, les étudiants du Master 1 poursuivent majoritairement leurs études en Master 2 à l'Université de Caen (93,3%, soit 14 sur 16 répondants):

- 33% s'inscrivent sur la spécialité « Gestion du Social et de l'Economie Solidaire » ;
- 40% s'inscrivent sur la spécialité « Management qualité des soins en gériatrie » ;
- Les autres étudiants poursuivent d'autres spécialités de Master 2 (4 spécialités citées)

En termes d'insertion professionnelle, 75% des étudiants (6 sur 8 répondants) sont en situation d'emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Pour 5 anciens étudiants sur 6, l'emploi occupé est exercé dans le domaine d'activité de la formation.

Enfin, il est à noter l'existence au sein d'autres formations universitaires (Licence, Master), de courtes interventions sur l'économie sociale et solidaire (entrepreneuriat, innovation sociale, histoires de l'ESS). Il peut s'agir de formations autour du développement durable, de l'économie, de la gestion, de l'entrepreneuriat ou de la géographie.

<sup>15</sup> Source des données : Observatoire de l'Université de Caen-Basse-Normandie (UNICAEN)



## Les diplômes et brevets d'Etat et les brevets professionnels

De nombreuses professions relevant du champ de l'ESS nécessitent l'obtention d'un diplôme d'Etat, d'un brevet d'Etat ou d'un brevet professionnel pour pouvoir les exercer. Il s'agit de formations réglementées requises pour l'exercice de professions particulières encadrées par l'Etat. Dans le champ de l'ESS, ils concernent plus particulièrement les secteurs du social, du médicosocial, de la santé, de l'animation et du sport. Rappelons que par exemples 93% des éducateurs techniques spécialisés travaillent dans une structure de l'ESS, 82% des directeurs de centres socioculturels et de loisirs, 81% des moniteurs éducateurs, 72% des aides médico-psychologiques ou encore 72% des animateurs socioculturels et de loisirs

**Dans le secteur sanitaire et social**, il existe de très nombreux diplômes d'Etat. Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de diplômes délivrés en Basse-Normandie quelque-soit l'âge du candidat par types de diplômes dans le champ social et paramédical pour l'année 2012.

**Tableau 14 : Formations diplômantes dans les métiers du social en 2012 (hors VAE)**

| Diplômes – Formations sociales                                                                                 | Niveau de diplôme | Durée de la formation | Formations ouvertes en 2012 | Nombre Diplômes délivrés |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Aide médico-psychologique (DEAMP)                                                                              | V                 | 2 ans                 | 2                           | 144                      |
| Assistant familial (DEAF)                                                                                      | V                 | 2 ans                 | 3                           | 81                       |
| Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)                                                                              | V                 | 1 an                  | 5                           | 33                       |
| Moniteur-éducateur (DEME)                                                                                      | IV                | 2 ans                 | 1                           | 38                       |
| Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)                                                     | IV                | 2 ans                 | 2                           | 15                       |
| Educateur technique spécialisé (DEETS)                                                                         | III               | 3 ans                 | 1                           | 7                        |
| Educateur spécialisé (DEES)                                                                                    | III               | 3 ans                 | 1                           | 93                       |
| Assistant de service social                                                                                    | III               | 3 ans                 | 2                           | 60                       |
| Educateur de jeunes enfants (DEEJE)                                                                            | III               | 2 ans                 | -                           | -                        |
| Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)                                                           | III               | 1 an                  | 1                           | 16                       |
| Cadre responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERIUS)                                                    | II                | 2 ans                 | 1                           | 25                       |
| Médiation familiale (DEMF)                                                                                     | II                | 2 ans                 | 1                           | -                        |
| Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) | I                 | 2 ans                 | -                           | -                        |
| Ingénierie sociale (DEIS)                                                                                      | I                 | 3 ans                 | 1                           | 6                        |
| <b>Ensemble des formations</b>                                                                                 |                   |                       |                             | <b>518</b>               |

Source : DRJSCS, DREES, Enquête Socialécole 2012

**Tableau 15 : Formations diplômantes dans les métiers du paramédical en 2012**

| Diplômes – Formations paramédicales | Niveau de diplôme          | Durée de la formation | Formations ouvertes en 2012 | Nombre Diplômes délivrés |
|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Ambulancier                         | V                          | 1 an                  | 1                           | 41                       |
| Aide-soignant                       | V                          | 1 an                  | 21                          | 702                      |
| Auxiliaire de puériculture          | V                          | 1 an                  | 2                           | 48                       |
| Masseur-kinésithérapeute            | III                        | 3 ans                 | 1                           | 42                       |
| Manipulateur électro-cardiologie    | III                        | 3 ans                 | 1                           | 23                       |
| Ergothérapeute                      | III                        | 3 ans                 | 1                           | 38                       |
| Psychomotricien                     | III                        | 3 ans                 | -                           | -                        |
| Pédicure – podologue                | III                        | 3 ans                 | -                           | -                        |
| Infirmier                           | III                        | 3,5 ans               | 10                          | 680                      |
| Technicien en analyse biomédicale   | III                        | 2 ans                 | -                           | -                        |
| Sage-femme                          | II                         | 4 ans                 |                             | 23                       |
| Infirmier anesthésiste              | Formations complémentaires | 2 ans                 | 1                           | 10                       |
| Infirmier de bloc opératoire        |                            | 1,5 an                | 1                           | 0                        |
| Infirmier puéricultrice             |                            | 1 an                  | 1                           | 23                       |
| Cadre de santé                      |                            | 1 an                  | 1                           | 34                       |
| <b>Ensemble des formations</b>      |                            |                       |                             | <b>1 664</b>             |

Source : DRJSCS, DREES, Enquête Socialécologie 2012

**Dans le secteur de l'animation et du sport**, il existe des diplômes professionnels de tous niveaux, ainsi que des diplômes non professionnels (BAFA, BAFD). Le tableau ci-dessous indique le nombre de diplômes délivrés en Basse-Normandie quelque-soit l'âge du candidat sur l'année 2013.

**Tableau 16 : Formations diplômantes dans les métiers de l'animation et du sport en 2013**

| Diplômes                                            | Niveau de diplôme | Spécialité du diplôme                                                                | Nbre Diplômes délivrés |
|-----------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>Diplômes professionnels tous niveaux</b>         |                   |                                                                                      | <b>284</b>             |
| BEES (brevet d'état d'éducateur sportif)            | IV                | Football                                                                             | 22                     |
| BP JEPS Animation                                   | IV                | Animation culturelle, animation sociale, loisirs tous publics                        | 20                     |
| BP JEPS Sport                                       | IV                | Equestres, nautiques, aquatiques, gymniques, pugilistiques, physiques pour tous, ... | 186                    |
| DE JEPS animation                                   | III               | Animation socio-éducative et culturelle                                              | 2                      |
| DE JEPS perfectionnement sportif                    | III               | Basket, badminton, tennis, ...                                                       | 49                     |
| DE supérieur JEPS animation                         | II                | Animation socio-éducative et culturelle                                              | 5                      |
| <b>Diplômes non professionnels</b>                  |                   |                                                                                      | <b>980</b>             |
| BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)  | -                 |                                                                                      | 939                    |
| BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) | -                 |                                                                                      | 41                     |

DE : Diplôme d'Etat / BP : Brevet professionnel / JEPS : Jeunesse, éducation populaire et sport

Source : DRJSCS, diplôme JS, formations diplômantes, année 2013

## Les titres professionnels ou certificats de spécialisation existants en Basse-Normandie

Plus récemment, de nouvelles formations professionnelles théoriques et pratiques proposant un contenu autour de l'économie sociale et solidaire sont proposées. En Basse-Normandie, on recense un certificat de spécialisation (niveau I) et un titre professionnel (niveau II).

Tableau 17 : Les titres professionnels et certificats de spécialisation en Basse-Normandie

| Certificat / Titre           | Nom de la formation                                                   | Organisme de formation                                        | Niveau            |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| Certificat de spécialisation | Innovation sociale, économie sociale et solidaire                     | Centre National des Arts et Métiers (CNAM) de Basse-Normandie | Niveau I (Bac+4)  |
| Titre professionnel          | Responsable d'Etablissement de l'Economie Sociale et Solidaire (RESS) | Institut des Métiers Santé Social (IMSS)                      | Niveau II (Bac+3) |

Source : CRESS Basse-Normandie

### Pour aller plus loin

Le site [www.donnerunsensasontravail.info](http://www.donnerunsensasontravail.info), animé par la CRESS Basse-Normandie, a été conçu comme un centre de ressource régional spécialisé ESS sur l'emploi, les métiers et la formation de l'ESS en Basse-Normandie. Le portail recense l'offre de formation des réseaux de l'ESS, des organismes de formation et de l'Université, classée par grand domaine d'activité. Sont également présentés des fiches métiers et des portraits de salariés, ainsi que des offres d'emplois et de stages.



## 3) L'alternance : une voix à explorer pour l'ESS ?

L'un des leviers dans la politique en faveur de **l'emploi des jeunes** est de développer l'alternance au cours des prochaines années. Ce mode de pré-recrutement est en effet perçu comme un moyen intéressant pour les jeunes d'entrer dans la **vie professionnelle** tout en poursuivant une formation qualifiante.

La **formation en alternance** est basée sur une succession de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. Il existe deux types de formations en alternance qui ont chacun leur public et leurs objectifs:

- le **contrat d'apprentissage**
- le **contrat de professionnalisation**

## L'apprentissage

### Qu'est-ce que l'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat d'alternance entre l'entreprise qui emploie le jeune et l'établissement de formation, le centre de formation des apprentis (CFA), dans lequel il acquiert la formation théorique. L'apprentissage est destiné aux jeunes **de 16 à 25 ans révolus** ayant satisfait à l'obligation scolaire. C'est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) qui permet au jeune de devenir salarié de l'entreprise au même titre que les autres salariés, avec les mêmes droits et les mêmes obligations.

Premier constat : les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi des jeunes dans l'ESS<sup>16</sup> menée en 2013 indiquent que **les trois quarts des structures de l'ESS ne font jamais appel à l'apprentissage**, cette part monte à 94% pour l'échantillon régional.

Cela interroge nécessairement l'adéquation entre cette forme de contrat particulière favorisant l'alternance des jeunes, les besoins des structures de l'ESS et l'existence de centres de formation permettant de délivrer les formations diplômantes.

Les données sur l'apprentissage dont nous disposons pour la Basse-Normandie font état de **6 135 contrats d'apprentissage** signés sur l'année 2013 tous types d'employeurs confondus au sein de **4 394 établissements** distincts. Concernant spécifiquement le champ de l'ESS, on remarque que l'apprentissage y est peu développé car on ne recense que **153 contrats d'apprentissage** au sein de **92 établissements distincts** sur la même période.

- Seuls **2,5% des contrats d'apprentissage** ont été effectués dans une structure de l'ESS
- Seuls **1,6% des établissements de l'ESS** ont recruté un apprenti sur l'année 2013.

Tableau 18 : Répartition des apprentis par département sur l'année 2013

| Départements           | nb de contrat apprentissage | dont ESS   | % ESS       |
|------------------------|-----------------------------|------------|-------------|
| Calvados               | 2719                        | 67         | 2,5%        |
| Manche                 | 2315                        | 52         | 2,2%        |
| Orne                   | 1101                        | 34         | 3,1%        |
| <b>Basse-Normandie</b> | <b>6135</b>                 | <b>153</b> | <b>2,5%</b> |

Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie

**L'apprentissage est 7 fois plus développé dans l'ensemble de l'économie que dans l'ESS** puisqu'il représente :

- 1,75% de l'ensemble des contrats chez les employeurs privés capitalistiques
- 0,25% de l'ensemble des contrats chez les employeurs de l'ESS

<sup>16</sup> Enquête « L'emploi des jeunes dans l'ESS » – Observatoire national de l'ESS / CNCRES – Juin 2013

**Tableau 19 : Les contrats d'apprentissage dans l'ESS par famille juridique et département sur l'année 2013**

| Départements           | Associations | Coopératives | Mutuelles | Fondations | ESS        |
|------------------------|--------------|--------------|-----------|------------|------------|
| Calvados               | 18           | 46           | 2         | 1          | <b>67</b>  |
| Manche                 | 12           | 36           | 2         | 2          | <b>52</b>  |
| Orne                   | 23           | 10           | 0         | 1          | <b>34</b>  |
| <b>Basse-Normandie</b> | <b>53</b>    | <b>92</b>    | <b>4</b>  | <b>4</b>   | <b>153</b> |
| <b>% par familles</b>  | 35%          | 60%          | 3%        | 3%         | 100%       |

Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie

Dans le détail, près des **deux tiers des contrats d'apprentissage sont signés au sein de coopératives, principalement** :

- dans les banques coopératives (46)
- dans l'Industrie agroalimentaire (21)

Au sein des associations, 16 apprentissages sont effectués dans le secteur de l'action sociale et de la santé humaine, 8 dans des groupements d'employeurs et GEIQ et 6 au sein de cabinets comptables

Si l'apprentissage est traditionnellement plus répandu dans certains secteurs d'activités (industrie, agroalimentaire, BTP, commerce...), il a de vrais enjeux de promotion pour l'ESS dans des secteurs comme le sanitaire et social, l'animation et le sport pour lesquels des CFA existent (CFA du Sport et de l'Animation depuis 2013).

## Le contrat de professionnalisation

### Qu'est que le contrat de professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation a été créé en 2004 en remplacement des contrats de qualification. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emplois âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation.

Sur l'année 2013, on recense **2 781 salariés en contrat de professionnalisation** en Basse-Normandie, dont **303** évoluant dans une entreprise de l'ESS (10,9%).

Depuis deux ans, le nombre de contrats de professionnalisation tend à diminuer en Basse-Normandie. En 2013, on enregistre une baisse importante de -10% en Basse-Normandie, après un léger repli de -1,4% sur l'année 2012. Nous n'avons pas d'éléments d'appréciation de ce recul pour le seul champ de l'ESS.

**Tableau 20 : Les contrats de professionnalisations selon la nature de l'employeur en Basse-Normandie**

| Employeurs        | Nombre contrats de professionnalisation sur l'année 2013 | Nombre d'établissements distincts | Moyenne par établissement |
|-------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Ensemble          | 2 781                                                    | 1 649                             | 1,6                       |
| <b>ESS</b>        | <b>303</b>                                               | <b>85</b>                         | <b>3,5</b>                |
| Dont associations | 125                                                      | 58                                | 2,1                       |
| Dont coopératives | 161                                                      | 18                                | 8,9                       |
| <b>% ESS</b>      | <b>10,9%</b>                                             | <b>5,2%</b>                       |                           |

Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie en 2013

Alors que la part de contrats de professionnalisation au sein de l'ESS est relativement bien développée au regard de son poids dans l'économie régionale (10,9% contre 12,8%), on constate que le nombre d'établissement concerné est en revanche faible (85), témoignant d'un **effet de concentration** sur quelques gros établissements, notamment coopératifs (18).

**Tableau 21 : Les contrats de professionnalisation par départements en Basse-Normandie**

| Départements           | Nombre contrats de professionnalisation sur l'année 2013 | dont ESS   | % ESS        |
|------------------------|----------------------------------------------------------|------------|--------------|
| Calvados               | 1 612                                                    | 169        | 10,5%        |
| Manche                 | 871                                                      | 72         | 8,3%         |
| Orne                   | 298                                                      | 62         | 20,8%        |
| <b>Basse-Normandie</b> | <b>2 781</b>                                             | <b>303</b> | <b>10,9%</b> |

Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie en 2013

La répartition territoriale des contrats est liée à leur concentration dans certains gros établissements. En effet, le développement des contrats de professionnalisation dans l'ESS concerne **des secteurs spécifiques et la famille juridique des coopératives en particulier**.

Concernant les salariés embauchés dans **les associations** (125):

- 36% (45 contrats) le sont par deux Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) : BTP 61 situé à Alençon et Propreté Normandie implanté à Caen
- 27% des contrats de professionnalisation sont signés dans le secteur de l'action sociale (34)

Au regard du poids associatif dans le secteur de l'action sociale (hébergement médicosocial, aide à domicile, aide par le travail, action sociale sans hébergement, etc.), le développement des contrats de professionnalisation dans l'action sociale demeure très faible.

Concernant les salariés embauchés dans **les coopératives** (161) :

- 32% le sont dans des établissements bancaires (52)
- 23% sont dans le secteur de l'agroalimentaire (38)
- 23% par une importante coopérative de fabrication de câbles électriques (38)

Les contrats de professionnalisation sont plus développés dans les entreprises coopératives, notamment du secteur bancaire et agroalimentaire, qui les utilisent pour mieux adapter les futurs salariés aux besoins de l'entreprise (acquisition d'une formation et adaptation au poste).

**Tableau 22 : Les contrats de professionnalisation dans l'ESS par famille juridique et département**

| Départements              | Associations | Coopératives | Mutuelles   | Fondations  |
|---------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| Calvados                  | 65           | 95           | 6           | 3           |
| Manche                    | 21           | 47           | 3           | 1           |
| Orne                      | 39           | 19           | 4           | 0           |
| <b>Basse-Normandie</b>    | <b>125</b>   | <b>161</b>   | <b>13</b>   | <b>4</b>    |
| <b>% par familles ESS</b> | <b>41,3%</b> | <b>53,1%</b> | <b>4,3%</b> | <b>1,3%</b> |

Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie en 2013

Les établissements recrutant des contrats de professionnalisation sont principalement de grosses structures (50% des contrats sont signés au sein d'établissements de plus de 50 salariés et 82% au sein d'établissement de plus de 10 salariés).

**Tableau 23 : Répartition des contrats de professionnalisation par taille d'établissements**

| Taille D'établissement | Nombre contrats | Part        |
|------------------------|-----------------|-------------|
| Aucun salarié*         | 8               | 3%          |
| 1 ou 2                 | 7               | 2%          |
| 3 à 5                  | 18              | 6%          |
| 6 à 9                  | 20              | 7%          |
| 10 à 49                | 96              | 32%         |
| 50 à 99                | 48              | 16%         |
| 100 à 499              | 56              | 18%         |
| Plus de 500            | 48              | 16%         |
| Non renseigné          | 2               | 1%          |
| <b>Total général</b>   | <b>303</b>      | <b>100%</b> |

\* Aucun salarié : Les effectifs sont calculés au 31/12 de l'année (INSEE), l'établissement peut avoir été employeur au cours de l'année.

Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie en 2013

### Qui sont les jeunes qui sont embauchés en contrat de professionnalisation ?

La logique de l'entrée en contrat de professionnalisation diffère entre les associations et les coopératives. Alors que le monde associatif va majoritairement recruter des publics déjà en poste (les salariés et intérimaires représentant 34% des salariés en contrats de professionnalisation – 26% hors GEIQ), les coopératives vont davantage cibler des publics en recherche d'emploi (35%) en offrant des parcours professionnels sécurisants.

**Tableau 24 : Situation initiale de l'alternant avant l'embauche en contrat de professionnalisation**

| Situation initiale                         | % Associations | % Coopératives | % Ensemble ESS | Nombre de contrats |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| Contrat de professionnalisation            | 19%            | 14%            | 17%            | 50                 |
| Etudiant                                   | 7%             | 1%             | 4%             | 13                 |
| Inactif                                    | 4%             | 0%             | 2%             | 5                  |
| Jeune bénéficiaire du CIVIS                | 2%             | 0%             | 1%             | 2                  |
| Personne à la recherche d'un emploi        | 24%            | 35%            | 30%            | 90                 |
| Salarié (y c. intérim et salariés à TP)    | 34%            | 13%            | 22%            | 66                 |
| Salarié en contrat aidé : CUI-CIE, CUI-CAE | 3%             | 3%             | 3%             | 10                 |
| Scolaire                                   | 4%             | 11%            | 9%             | 26                 |
| Non renseigné                              | 2%             | 24%            | 14%            | 41                 |
| <b>Total général</b>                       | <b>100%</b>    | <b>100%</b>    | <b>100%</b>    | <b>303</b>         |

Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie en 2013

### Quelles sont les diplômes/qualifications préparés dans l'ESS ?

Une part importante des salariés en contrat de professionnalisation évoluant dans l'ESS ne prépare pas de formations diplômantes ou de titres professionnels (39% contre 22% pour l'ensemble des contrats).

**Tableau 25 : Répartition des salariés en contrat de professionnalisation par niveau du diplôme ou titre visé <sup>(1)</sup>**

| Niveau Diplôme ou titre visé  | Associations  | Coopératives  | Tous employeurs ESS | Tous employeurs confondus |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------------|
| Niveau I (Bac+5 et sup.)      | 9,1%          | 1,9%          | 4,3%                | 6,0%                      |
| Niveau II (Bac+3 – Bac+4)     | 12,1%         | 35,6%         | 27,6%               | 22,9%                     |
| Niveau III (Bac+2)            | 31,8%         | 1,0%          | 14,6%               | 29,7%                     |
| Niveau IV (Bac)               | 6,1%          | 1,0%          | 3,2%                | 8,4%                      |
| Niveau V (BEP-CAP)            | 28,8%         | 1,0%          | 11,4%               | 11,3%                     |
| Aucun diplôme, ni titre prof. | 12,1%         | 59,6%         | 38,9%               | 21,8%                     |
| <b>Total général</b>          | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b>       | <b>100,0%</b>             |

(1) La répartition des non renseignés s'établit à 46% pour l'ensemble des employeurs et à 39% pour les employeurs de l'ESS  
Source : CRESS/DARES - employeurs résidents en Basse-Normandie en 2013

**Dans le milieu associatif**, les formations diplômantes préparées dans le cadre d'un contrat de professionnalisation sont principalement de niveau V (BEP-CAP) et de niveau II (Bac+2). Pour les niveaux V, il s'agit de diplôme d'Etat (DE) d'aide-soignante ou d'aide médico-psychologique. Pour les niveaux III, les diplômes préparés sont variés et touchent divers secteurs : DE JEPS, BTS tourisme, BTS comptabilité-gestion, BTS négociation relation client (NRC), BTS assistant de gestion, etc.

**Dans le secteur coopératif**, les formations diplômantes préparées sont principalement de niveau II (Bac+2/Bac+3), et concerne particulièrement le secteur agricole et agroalimentaire (CAFTI Inséminateur bovin, Licence métiers du conseil en élevage, Licence Management des organisations



agricoles, etc.). A ceci s'ajoutent de nombreuses formations non diplômantes (CQP par exemple) dans le secteur industriel.

L'âge moyen des salariés en contrat de professionnalisation dans une structure de l'ESS s'établit à **26 ans** en Basse-Normandie. Rappelons que ce dispositif ne concerne pas seulement le champ « jeunes de moins de 30 ans » de notre étude puisqu'il est également ouvert aux demandeurs d'emplois et à certains publics bénéficiaires d'allocations sociales.

## PARTIE IV : Perception des jeunes par les employeurs de l'ESS

Au-delà d'un état des lieux statistique, une approche plus dynamique de la question des jeunes dans l'ESS a été réalisée en 2013 par l'observatoire national de l'ESS et le réseau des observatoires régionaux de l'ESS par l'intermédiaire **d'une enquête nationale**, largement relayée en région. Elle visait à interroger les employeurs de l'ESS sur leurs pratiques de recrutement, les représentations des employeurs de l'ESS sur les jeunes et évaluer leurs pratiques et stratégies de recrutement.

Composé de 55 questions et destiné à l'ensemble des établissements de l'ESS situés en France métropolitaine, le questionnaire de l'enquête « **emploi des jeunes dans l'ESS** » était articulé en 5 grandes parties. Les champs suivants ont été interrogés :

- l'identité du répondant
- la perception générale des jeunes par le répondant
- les modalités et stratégies de recrutement opérées par le répondant
- les conditions d'emploi et possibilités d'évolutions proposées
- les éléments de perspectives sur les recrutements à venir, avec un zoom sur le dispositif emploi d'avenir

Au total, **1 152 réponses complètes** ont pu être collectées au niveau national.

En région, ce sont **50 établissements** qui ont répondu à l'enquête, soit 4% de l'échantillon national et 1% des établissements régionaux (pour rappel, on recense 5 545 établissements employeurs dans l'ESS en Basse-Normandie). En région, ce sont principalement **les associations** qui ont répondu à l'enquête (47 sur 50), auxquels s'ajoutent une mutuelle, une fondation et une structure hors statut.

### 1) La perception des jeunes par les employeurs de l'ESS

Les jeunes semblent aujourd'hui **plus attentifs aux valeurs et principes portés par l'ESS** en général, mais ne font pas systématiquement le lien avec les entreprises et organisations de l'ESS :

- **52%** des employeurs interrogés pensent que les **jeunes** sont plus **sensibles aux valeurs de l'ESS** – (47% au niveau national)
- Seuls **38%** des employeurs pensent que les **jeunes** connaissent mieux les entreprises et les métiers de l'ESS (32% au niveau national), alors même qu'ils sont **40%** à considérer que les jeunes **ne connaissent pas** mieux leurs entreprises et leurs métiers.

Cela interroge la question d'une spécificité des métiers dans tout ou partie du champ de l'ESS.

- **57%** des répondants déclarent que l'emploi des jeunes est aujourd'hui **un motif de satisfaction** pour leur entreprise (49% au niveau national).

Les employeurs justifient cette satisfaction à la fois par le fait que leurs structures sont reconnues dans le secteur d'activité (expertise, méthode), ce qui est vecteur d'attractivité pour les jeunes, mais

aussi parce qu'elles mettent en pratique les principes qu'elles défendent (éthique, solidarité, travail collectif) auxquels les jeunes sont plus sensibles.

- Toutefois, **14%** considèrent que l'emploi des jeunes est **un motif d'inquiétude**

Les employeurs concernés évoquent la difficulté d'embauche des jeunes (moyens financiers, encadrement, formation). Au niveau national, il est également mentionné par les employeurs le problème de turn-over chez les jeunes, conséquence aussi d'une professionnalisation du milieu associatif.

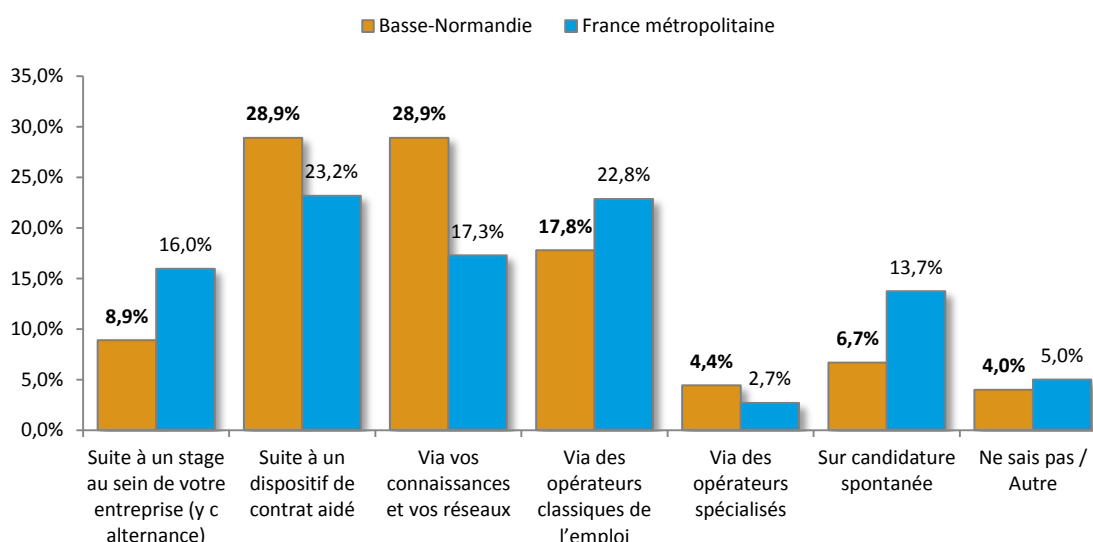
## 2) Les modalités et stratégies de recrutement des jeunes

### Les canaux de recrutements

#### Interconnaissance et réseau jouent à plein dans l'ESS

L'interconnaissance et le réseau participent fortement aux pratiques de recrutement des entreprises<sup>17</sup> de l'ESS au niveau régional (cité par 29% des répondants). Une première expérience dans l'ESS via un contrat aidé ouvre également de fortes perspectives d'emploi dans les entreprises régionales. Il est à noter que l'échantillon bas-normand se démarque de la tendance nationale où le canal de recrutement privilégié demeure les opérateurs classiques (Pôle emploi, Missions locales) et dans lequel le stage occupe une place plus importante.

Figure 8 : Les canaux de recrutements chez les employeurs de l'ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS BN - Observatoire national de l'ESS / CNCRES, Enquête EDJ 2013

<sup>17</sup> L'échantillon bas-normand étant composé principalement d'associations (94%)

## Faible participation des employeurs aux forums « emplois »

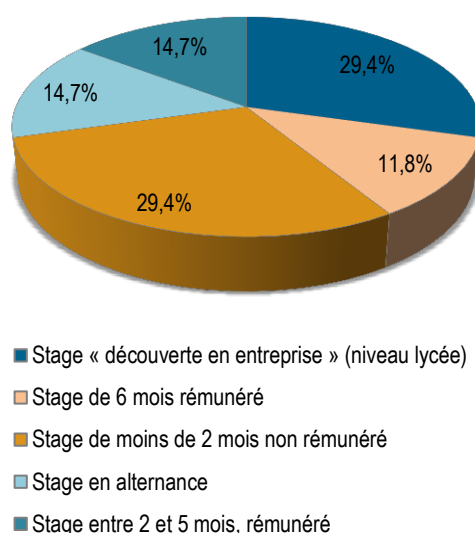
Seules 24% des structures répondantes participent au moins une fois par an à un forum sur l'emploi (spécialisé ESS ou non). Il est à noter que **68%** des entreprises répondantes **n'y participent jamais** (60% au niveau national). Ce type de manifestation est davantage perçu par les entreprises pour faire connaître leur structure plutôt que pour recruter de futurs collaborateurs.

## L'accueil de stagiaires assez répandu dans l'ESS

➔ **68%**<sup>18</sup> des répondants accueillent au moins un stagiaire par an (86% au niveau national)

Pour 6 employeurs sur 10, il s'agit de stages de découverte de l'entreprise ou bien de courte durée (non rémunérés). Les autres répondants privilégient des stages rémunérés plus long ou en alternance.

Figure 9 : Les stages proposés par les employeurs de l'ESS en Basse-Normandie (n=50 répondants)



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS BN - Observatoire national de l'ESS / CNCRES, Enquête EDJ 2013

## Les profils et compétences recherchés par les employeurs de l'ESS

Lors d'un recrutement, **82% des employeurs régionaux** estiment qu'une première expérience dans l'ESS **est plutôt importante (48%) à très importante (34%)**. Au niveau national, elle est jugée plutôt importante par 46% des employeurs et très importante par 22%.

Cette première expérience doit notamment permettre au jeune candidat de comprendre le fonctionnement spécifique des structures de l'ESS (gouvernance), d'adhérer aux valeurs de l'ESS et d'acquérir un savoir-être.

<sup>18</sup> Cette part est certainement minorée en région du fait du profil des répondants (petites structures)

Les résultats nationaux font état d'une attente plus forte en matière de première expérience professionnelle dans l'ESS **chez les acteurs associatifs** (73% d'entre eux), puis les fondations (60%), alors que seules 40% des coopératives et des mutuelles la considère comme importante.

L'enquête nationale met en exergue les trois critères principaux sur lesquels l'entreprise s'appuie lors de son recrutement :

- la motivation,
- les compétences professionnelles et le savoir-faire,
- les aptitudes relationnelles et le savoir-être.

Du fait de l'âge et donc du peu d'années d'expériences, les employeurs sont plus réceptifs à **la motivation**, au tempérament et à la personnalité, plutôt qu'aux diplômes. Les expériences bénévoles, montrant l'engagement du candidat, sont aussi un critère particulièrement regardé.

**Le savoir-faire** est le plus souvent sanctionné par un diplôme. Comme nous l'avons vu, il est obligatoire pour exercer de nombreux métiers dans le champ de l'ESS (sport, action sociale, santé, etc.). Il correspond à la capacité à occuper un poste et les missions afférentes, le savoir-faire est très spécifique au secteur d'activité de la structure.

**Le savoir-être** est aussi un élément discriminant, car le fonctionnement des structures de l'ESS est particulier (gouvernance, mode de prise de décision, rapports hiérarchiques). Il y a une distinction entre la mission politique et stratégique incarnée par le conseil d'administration et la mission opérationnelle assurée par les salariés.

Enfin, l'ESS étant constitué majoritairement de structures de petites tailles, on relève des **exigences particulières d'autonomie** (faible disponibilité de l'encadrement) **et de polyvalence**.

### 3) L'intégration dans la structure et les perspectives évolutions

#### L'accompagnement à la prise de poste

**60% des entreprises de l'ESS** déclarent accompagner les nouveaux salariés dans leur prise de poste en Basse-Normandie (76% des répondants au niveau national). Cet accompagnement passe par :

- Des points réguliers avec un responsable opérationnel
- Du tutorat avec un salarié expérimenté
- La mise en place de binôme avec un ou plusieurs autres salariés

#### Les possibilités d'évolution et fidélisation des salariés

- Les résultats nationaux indiquent que la majorité des répondants font état de possibilités d'évolution au sein de leur structures : montée en compétence de leurs salariés (38%), évolution de la rémunération (24%) ou encore montée en responsabilité (management,

encadrement) (21%). Pour autant, l'ESS est composée de nombreuses petites structures, la possibilité de proposer des pistes d'évolution aux salariés n'est pas toujours aisée.

- Plus de la moitié des entreprises régionales répondantes (57%) **n'ont pas de politique particulière de fidélisation** (contre 48% au niveau national). Les leviers utilisés pour fidéliser les salariés reposent majoritairement sur les propositions d'évolution interne.

## PARTIE V : Les perspectives d'emploi en Basse-Normandie

Cette dernière partie s'attache à **repérer les potentiels d'emplois dans l'ESS pour les jeunes de moins de 30 ans**. Il s'agira de mettre en perspectives les données sur les secteurs qui recrutent ces dernières années dans l'ESS, les métiers où le nombre et le poids des jeunes est important et des éléments généraux plus contextuelles. Après avoir brièvement présenté les tendances par grands domaines d'activités, un focus est proposé dans les principaux domaines d'emplois à enjeux de recrutements dans l'ESS pour les jeunes de moins de 30 ans.

### 1) Panorama des secteurs qui recrutent dans l'ESS

Depuis 2006, l'ESS a créé plus de **3 000 emplois** en Basse-Normandie, soit un taux de croissance moyen de +0,9% par an. Positionnée sur des secteurs d'activités à forts enjeux de renouvellement des effectifs (action sociale, santé humaine, éducation) et dans des domaines où les besoins en direction des populations progressent (bon maintien de la natalité, augmentation de la dépendance), l'ESS devrait maintenir un léger taux de croissance dans les prochaines années. En revanche, certaines activités de l'ESS se développent dans des domaines plus fortement impactés par le contexte économique général (BTP, industrie agroalimentaire) et d'autres souffrent de la contraction des ressources publiques (culture, insertion).

L'analyse de l'évolution de l'emploi par secteur d'activité permet d'apprécier les grandes tendances de l'emploi dans le champ de l'ESS ces dernières années.

#### Précautions de lecture :

Les données présentées ci-après sont issues de la source ACOSS-URSSAF et ne couvrent donc que les employeurs du secteur privé qui accomplissent leurs formalités administratives et de paiement auprès de cet organisme (régime général). Notamment, le champ agricole n'est que très partiellement couvert relevant de la branche de recouvrement de la MSA. Les effectifs salariés diffusés par l'ACOSEE et les URSSAF correspondent au « **nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période** » renseigné dans les bordereaux de cotisations (BRC). Tous les autres salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur le BRC, indépendamment de la durée de travail. La source URSSAF est donc utilisée ici principalement pour suivre les évolutions de l'emploi salarié.

Si l'ESS a créé environ 3 000 emplois depuis 2006, ce sont principalement 4 grands secteurs qui ont porté la croissance de l'emploi (cf. Tableau 25): **l'action sociale ; les activités artistiques, sportives et de loisirs ; la santé humaine ; l'éducation**.

**Tableau 26 : Evolution de l'emploi salarié et créations nettes d'emplois par secteur d'activité sur la période 2006-2013**

| Secteurs d'activités (NES 38)                        | Nb emplois au 31/12/13 | solde net 2006-2013 | TCAM <sup>(1)</sup> 2006-2013 |
|------------------------------------------------------|------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Action sociale et hébergement médico-social          | 28 581                 | 1 547               | 0,8%                          |
| Arts, spectacles et activités récréatives            | 3 137                  | 510                 | 2,6%                          |
| Activités pour la santé humaine                      | 3 370                  | 458                 | 2,1%                          |
| Education                                            | 4 493                  | 324                 | 1,1%                          |
| Autres activités de services (dont 9499Z)            | 4 125                  | 209                 | 0,7%                          |
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles | 1 241                  | 121                 | 1,5%                          |
| Activités financières et d'assurance                 | 2 847                  | 82                  | 0,4%                          |
| Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie     | 435                    | 71                  | 2,6%                          |
| Fabrication d'équipements électriques                | 1 006                  | 22                  | 0,3%                          |
| Construction                                         | 439                    | 6                   | 0,2%                          |
| Activités de services administratifs et de soutien   | 862                    | -18                 | -0,3%                         |
| Hébergement et restauration                          | 699                    | -19                 | -0,4%                         |
| Edition et Audiovisuel                               | 168                    | -27                 | -2,1%                         |
| Bois et papier                                       | 199                    | -72                 | -4,3%                         |
| Autres secteurs                                      | 261                    | -167                |                               |
| <b>Total général</b>                                 | <b>51 866</b>          | <b>3 018</b>        | <b>0,9%</b>                   |

(1) Taux de croissance annuel moyen entre fin 2006 et fin 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

## 2) Les recrutements dans l'action sociale et la santé humaine

**Plus de la moitié du solde net de créations a eu lieu dans le seul secteur de l'action sociale** (croissance de +0,8% par sur la période). Au sein de ce vaste champ, la croissance a été soutenue principalement par les activités (cf. Tableau 26) :

- d'hébergement médicalisé pour personnes âgées (EHPAD, maison de retraite)
- de l'aide par le travail (ESAT, SIAE)
- de l'hébergement social pour enfants en difficultés
- de l'accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
- de l'hébergement social pour adultes et familles en difficultés
- de l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés
- de l'hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux



**Tableau 27 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans l'action sociale et l'hébergement médicosocial**

| <b>Action sociale et hébergement médicosocial</b><br><b>Secteurs d'activités détaillées (NAF)</b> | <b>Nb emplois</b><br><b>31/12/13</b> | <b>solde net</b><br><b>2006-2013</b> | <b>TCAM (1)</b><br><b>2006-2013</b> | <b>solde net</b><br><b>2013</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Hébergement médicalisé pour personnes âgées                                                       | 2 223                                | 607                                  | 4,7%                                | 139                             |
| Aide par le travail                                                                               | 4 784                                | 211                                  | 0,6%                                | 32                              |
| Hébergement social pour enfants en difficultés                                                    | 1 145                                | 180                                  | 2,5%                                | -12                             |
| Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés                                   | 535                                  | 178                                  | 5,9%                                | 19                              |
| Hébergement social pour adultes et familles en difficultés                                        | 822                                  | 173                                  | 3,4%                                | 2                               |
| Hébergement médicalisé pour adultes handicapés                                                    | 657                                  | 144                                  | 3,6%                                | 20                              |
| Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux                                     | 1 428                                | 129                                  | 1,4%                                | -39                             |
| Hébergement social pour handicapés physiques                                                      | 134                                  | 120                                  | 38,1%                               | 27                              |
| Hébergement social pour personnes âgées                                                           | 564                                  | 83                                   | 2,3%                                | 24                              |
| Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées             | 181                                  | 81                                   | 8,8%                                | 5                               |
| Action sociale sans hébergement non classées ailleurs                                             | 4 547                                | 77                                   | 0,2%                                | -66                             |
| Accueil de jeunes enfants                                                                         | 524                                  | 65                                   | 1,9%                                | 10                              |
| Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents                       | 282                                  | -30                                  | -1,4%                               | -12                             |
| Aide à domicile                                                                                   | 7 244                                | -86                                  | -0,2%                               | -204                            |
| Hébergement social pour toxicomanes                                                               | 817                                  | -98                                  | -1,6%                               | -150                            |
| Hébergement médicalisé pour enfants handicapés                                                    | 2 700                                | -282                                 | -1,4%                               | -27                             |

(1) Taux de croissance annuel moyen entre fin 2006 et fin 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

Les activités liées à la santé humaine ont été portées principalement par **les activités hospitalières** (hôpitaux de courts et longs séjours et hôpitaux spécialisés) avec une croissance moyenne de l'emploi de +2,6% par an et la création de **341 postes** sur la période.

**Tableau 28 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les activités pour la santé humaine**

| <b>Activités pour la santé humaine</b><br><b>Secteurs d'activités détaillées (NAF)</b>        | <b>Nb emplois</b><br><b>31/12/13</b> | <b>solde net</b><br><b>2006-2013</b> | <b>TCAM (1)</b><br><b>2006-2013</b> | <b>solde net</b><br><b>2013</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Activités hospitalières                                                                       | 2 106                                | 341                                  | 2,6%                                | 219                             |
| Activité des médecins généralistes                                                            | 615                                  | 58                                   | 1,4%                                | 11                              |
| Pratique dentaire                                                                             | 147                                  | 72                                   | 10,1%                               | 6                               |
| Ambulances                                                                                    | 7                                    | -2                                   | -3,5%                               | -1                              |
| Activités des infirmiers et des sages-femmes                                                  | 383                                  | -75                                  | -2,5%                               | 5                               |
| Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues | 33                                   | 33                                   |                                     | 2                               |

(1) Taux de croissance annuel moyen entre fin 2006 et fin 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

Le contexte démographique national (bon maintien de la natalité ; augmentation de la dépendance) favorise l'activité des associations, mutuelles et fondations œuvrant dans les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine. Ces activités répondent à des besoins mal satisfaits des populations sur les territoires, mais restent très dépendantes des financements publics. Certains secteurs restent

par ailleurs très fragiles comme les associations d'aide à domicile qui rencontrent des difficultés depuis plusieurs années (stabilisation de la prise en charge, concurrence du privé lucratif).

Néanmoins, le vieillissement important de la pyramide des âges dans les secteurs de l'action sociale (32% des salariés sont âgés de plus de 50 ans) et de la santé humaine (40%) nécessiteront des recrutements importants dans des secteurs où l'emploi a progressé depuis plusieurs années, même si la tendance est aujourd'hui à la stabilisation des effectifs. Comme nous l'avons vu précédemment, **la part d'emploi des jeunes de moins de 30 ans est très importante** (supérieure à 22%) sur de nombreux métiers pour lesquels des besoins de recrutements seront à satisfaire : agents de services hospitaliers ; aides-soignants ; éducateurs spécialisés (avec des difficultés de primo-insertion sur le marché du travail) ; aides médico-psychologiques ; infirmiers en soins généraux. Rappelons que la plupart de ces fonctions nécessitent l'acquisition de diplômes d'Etat pour les exercer. En revanche, les fonctions de coordination, de chargé de projet ou de management intermédiaire en structures médicosociales sont accessibles par des formations universitaires supérieures type Licence et Master.

**Tableau 29 : Analyse AFOM dans le domaine de l'action sociale et de la santé**

| Atouts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'emploi progresse depuis plusieurs années dans ce secteur (1 500 postes créés depuis 2006)</li> <li>• La part des jeunes est très importante sur certains métiers</li> </ul>                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités qui restent très dépendantes des financements publics.</li> <li>• Certains secteurs demeurent très fragiles comme les associations d'aide à domicile qui rencontrent des difficultés depuis plusieurs années (baisse de la demande, concurrence du privé lucratif).</li> </ul> |
| Opportunités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Menaces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte démographique national (bon maintien de la natalité / petite enfance ; augmentation de la dépendance)</li> <li>• Vieillissement important de la pyramide des âges dans les secteurs de l'action sociale (32% des salariés sont âgés de plus de 50 ans) et de la santé humaine (40%) = recrutements importants à prévoir</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des restructurations, réorganisations, fusions d'établissements sont à l'œuvre dans le secteur</li> <li>• Baisse des financements publics</li> <li>• Pour la première fois des destructions d'emplois dans le secteur en 2014</li> </ul>                                                 |

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie

### 3) Les recrutements dans les arts, spectacles et activités récréatives

Trois secteurs affichent un dynamisme de l'emploi important dans ce domaine. Tout d'abord, **les activités des clubs de sports progressent de +1,8% par an** sur la période 2006-2013 et ont créé **189 postes** permanents. Celui des arts du spectacle vivant (cirques, compagnies de théâtres, groupes de musiques...) évolue de +3,3% par an avec la création de 146 postes sur la période. Enfin les autres activités récréatives et de loisirs (centres de loisirs, salles de danses, location de matériel de loisirs...) progresse aussi de +4,1% par an et ont créé 85 postes depuis 2006.

Rappelons aussi que de nombreuses activités de ce domaine sont classées dans le code 9499Z « autres activités fonctionnant par adhésion volontaire » (en progression de +0,5% par an sur la période), ce qui augmente le volume d'emplois concernés.

**Tableau 30 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les Arts, spectacles et activités récréatives**

| <b>Arts, spectacles et activités récréatives</b><br><b>Secteurs d'activités détaillées (NAF)</b> | <b>Nb emplois</b><br><b>31/12/13</b> | <b>solde net</b><br><b>2006-2013</b> | <b>TCAM (1)</b><br><b>2006-2013</b> | <b>solde net</b><br><b>2013</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Activités de clubs de sports                                                                     | 1 577                                | 189                                  | 1,8%                                | 65                              |
| Arts du spectacle vivant                                                                         | 725                                  | 146                                  | 3,3%                                | -3                              |
| Autres activités récréatives et de loisirs                                                       | 345                                  | 85                                   | 4,1%                                | 9                               |
| Autres activités liées au sport                                                                  | 75                                   | 69                                   | 43,5%                               | 10                              |
| Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles                         | 84                                   | 19                                   | 3,7%                                | 2                               |
| Gestion de salles de spectacles                                                                  | 120                                  | 12                                   | 1,5%                                | 2                               |
| Gestion des musées                                                                               | 25                                   | 0                                    | 0,0%                                | -5                              |
| Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires            | 73                                   | -1                                   | -0,2%                               | 2                               |
| Gestion d'installations sportives                                                                | 90                                   | -2                                   | -0,3%                               | -10                             |
| Activités de soutien au spectacle vivant                                                         | 17                                   | -3                                   | -2,3%                               | 4                               |

(1) Taux de croissance annuel moyen entre fin 2006 et fin 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

Ce domaine d'activités offrent **de réelles opportunités d'emplois** pour les jeunes de moins de 30 ans, notamment sur des métiers où la part des jeunes est très importante comme **les animateurs socioculturels et de loisirs (31%), les moniteurs et éducateurs sportifs (35%) et les directeurs de centres socioculturels et de loisirs (22%)**.

Ce domaine est constitué principalement de petites structures, souvent associatives, qui nécessitent une forte autonomie et polyvalence de la part des jeunes recrutés. Par ailleurs, les activités qui encadrent des groupes de mineurs et les spécialités sportives nécessitent l'obtention de brevets et diplômes professionnels ou non (BAFA, BAFD, DPJEPS, BEES) pour pouvoir les exercer.

Ces dernières années, l'emploi dans ce domaine est consolidé par un double mouvement :

- Dynamiques d'externalisation de missions vers le secteur associatif (contrats éducatifs locaux, réforme des rythmes scolaires, ...) ;
- Un soutien de l'emploi au sein des structures par des dispositifs publics d'aide à l'emploi (880 emplois d'avenir signés au sein de l'ESS entre décembre 2012 et décembre 2014).

En revanche, certains métiers souffrent d'une faible attractivité pour les jeunes notamment au regard du niveau de rémunération et de la part importante d'emplois à temps partiels, tendance renforcée par les dynamiques récentes d'externalisation d'activités vers le secteur associatif.

**Tableau 31 : Analyse AFOM dans le domaine des Arts, spectacles et activités récréatives**

| Atouts                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Part très importante des jeunes sur certains métiers : animateurs (31%), moniteurs et éducateurs sportifs (35%) et directeurs de centres (22%).</li> <li>• Croissance régulière de l'emploi depuis 2006</li> </ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines activités qui restent très dépendantes des financements publics.</li> <li>• Faible attractivité de certains métiers : temps partiel élevé, faible rémunération, etc.</li> </ul>                                                                                                                         |
| Opportunités                                                                                                                                                                                                                                                                                | Menaces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiques d'externalisation de missions vers le secteur associatif (contrats éducatifs locaux, réforme des rythmes scolaires, ...)</li> <li>• Soutien de l'emploi au sein des structures par des dispositifs publics d'aide à l'emploi</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le phénomène de « stop and go » des politiques pour l'emploi</li> <li>• Essoufflement des besoins associatifs sur le dispositif « emploi d'avenir »</li> <li>• Contraction générale des financements publics</li> <li>• Des recrutements conjoncturels qui risquent de ne pas s'inscrire dans la durée</li> </ul> |

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie

## 4) Les recrutements dans le commerce et les activités financières et d'assurances

### Activités financières et d'assurances

L'emploi est globalement stable dans ce secteur où interviennent les banques coopératives et les mutuelles d'assurances (+0,4% par an). Néanmoins, la pyramide des âges est vieillissante (32% des salariés sont âgés de plus de 50 ans) et les recrutements notamment chez les employés y sont réguliers. Les jeunes sont bien représentés sur les fonctions **d'employés des services commerciaux de la banque** (41% des salariés ont moins de 30 ans), **d'employés des services comptables et financiers** (15%) et **d'employés des services techniques des banques et des assurances** (22%). Les recrutements s'opèrent via des formations spécifiques aux métiers de la banque et de l'assurance, avec une pratique importante de l'alternance.

### Commerce

La croissance de l'emploi dans le secteur du commerce est portée par les centrales d'achat alimentaire (+2,7% par an et 128 postes créés sur la période 2006-2013) et le commerce de détail d'optique mutualiste (+4,3% et 44 postes créés). Les métiers exercés où la part des jeunes est élevée sont les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport (23% ont moins de 30 ans) ou encore les employés du commerce (31%).

**Tableau 32 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les principaux secteurs d'activités du commerce**

| <b>Commerce</b><br><b>Secteurs d'activités détaillées (NAF)</b>                   | <b>Nb emplois<br/>31/12/13</b> | <b>solde net<br/>2006-2013</b> | <b>TCAM <sup>(1)</sup><br/>2006-2013</b> | <b>solde net<br/>2013</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------|---------------------------|
| Centrales d'achat alimentaires                                                    | 742                            | 128                            | 2,7%                                     | 33                        |
| Commerces de détail d'optique                                                     | 171                            | 44                             | 4,3%                                     | 6                         |
| Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé                            | 23                             | 23                             |                                          | 2                         |
| Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé                     | 26                             | 17                             | 16,4%                                    | 4                         |
| Supérettes                                                                        | 38                             | 13                             | 6,2%                                     | -5                        |
| Centrales d'achat non alimentaires                                                | 54                             | -6                             | -1,5%                                    | 3                         |
| Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques           | 23                             | -6                             | -3,3%                                    | 1                         |
| Supermarchés                                                                      | 53                             | -7                             | -1,8%                                    | -9                        |
| Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques | 30                             | -92                            | -18,2%                                   | 0                         |

(1) Taux de croissance annuel moyen entre fin 2006 et fin 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

## 5) Les recrutements dans l'éducation

Les métiers exercés dans ce domaine sont les mêmes que dans le secteur public mais la nature des employeurs diffère par le statut juridique et leur mode de fonctionnement. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, ce sont les Maisons familiales et rurales (MFR) ou l'enseignement privé religieux (OGE). Dans la formation continue, de nombreux établissements fonctionnent sous statut associatif (AFPA par exemple). Le volume d'emploi est élevé et les recrutements continus dans ce secteur mais **la part des jeunes de moins de 30 ans est faible** (entre 6 et 7% des salariés) sur les métiers d'enseignants (primaire, secondaire, supérieur) et de formateurs. Il s'agit là encore de professions réglementées pour lesquelles il faut être reçu à un concours ouverts le plus souvent après une formation longue de niveau I ou II.

A ce premier domaine s'ajoutent l'enseignement culturel au sein d'associations principalement (écoles de musique, danse, théâtre) et l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. A titre d'exemples, les professeurs d'art (hors établissements scolaires) exercent dans ce domaine où le volume d'emplois et les opportunités demeurent faibles.

**Tableau 33 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les principaux secteurs d'activités du commerce**

| <b>Education</b><br><b>Secteurs d'activités détaillées (NAF)</b> | <b>Nb emplois<br/>31/12/13</b> | <b>solde net<br/>2006-2013</b> | <b>TCAM<br/>2006-2012</b> | <b>solde net<br/>2013</b> |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Enseignement pré-primaire                                        | 37                             | -3                             | -1,1%                     | -6                        |
| Enseignement primaire                                            | 1023                           | 50                             | 0,7%                      | 7                         |
| Enseignement secondaire général                                  | 621                            | 5                              | 0,1%                      | -6                        |
| Enseignement secondaire technique ou professionnel               | 433                            | -22                            | -0,7%                     | -1                        |
| Enseignement supérieur                                           | 250                            | 165                            | 16,7%                     | -26                       |
| Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs  | 43                             | 14                             | 5,8%                      | 7                         |
| Enseignement culturel                                            | 200                            | 30                             | 2,3%                      | 6                         |

|                              |      |    |      |     |
|------------------------------|------|----|------|-----|
| Formation continue d'adultes | 1395 | 72 | 0,8% | -43 |
| Autres enseignements         | 492  | 15 | 0,4% | -1  |

(1) Taux de croissance annuel moyen entre fin 2006 et fin 2013

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

## 6) Les recrutements dans l'industrie et l'agroalimentaire

Au sein de l'ESS, **l'industrie manufacturière** concerne quelques secteurs dont ceux de la fabrication de câbles (ACOME), de la menuiserie (La Fraternelle, Escanor), de l'imprimerie et du textile (filature de lin, recyclage textile). Le nombre d'établissements employeurs (coopératives et SIAE) est faible dans ce domaine mais le volume d'emploi y est important dans certains établissements. La croissance de l'emploi est peu dynamique mais les salariés sont globalement âgés, ce qui entraînera mécaniquement des recrutements pour remplacer les départs.

La coopération est en revanche plus forte dans le secteur **agroalimentaire**, particulièrement en Basse-Normandie, où sont implantés plusieurs groupes coopératifs (Les Maîtres Laitiers du Cotentin, Agrial, Isigny-Sainte-Mère). Nous ne disposons pas de données sur l'évolution de l'emploi dans ce domaine (entreprises relevant du régime agricole – MSA), mais la tendance a été globalement baissière sur la période 2008-2009, avant de se stabiliser ces dernières années. Le secteur coopératif agroalimentaire emploie environ 2 000 salariés en région.

Au total, ces deux domaines (industrie manufacturière et agroalimentaire) emploient de nombreux jeunes, on dénombre par exemples **706 ouvriers non qualifiés de type industriel** (551 ETP) âgés de moins de 30 ans et **179 ouvriers qualifiés divers de type industriel** (157 ETP).

## L'essentiel en chiffres

### Qui sont les jeunes de moins de 30 ans ?

**10 100** jeunes de moins de 30 ans travaillent dans l'ESS

**16,8%** des salariés de l'ESS

**4 086** ont entre 16 et 25 ans (40%)

**6 014** ont entre 25 et 29 ans (60%)

**36%** sont des hommes

**64%** sont des femmes

**52%** sont en CDI

**64%** travaillent à temps complet

### Dans quels secteurs travaillent les jeunes de moins de 30 ans ?

**8,1%** dans l'enseignement

**5,1%** dans l'industrie et la construction

**7,6%** dans l'aide à domicile

**16,9%** dans l'hébergement médicosocial et social

**19,2%** dans l'action sociale sans hébergement (hors aide à domicile)

**7,1%** dans l'art, la culture et les sports et loisirs

**10,1%** dans la banque-assurance

### Quels métiers exercent-ils ?

**4,9%** sont animateurs socioculturels et de loisirs (467 postes)

**9,2%** sont aides à domicile, aides ménagères (883)

**3,1%** sont éducateurs spécialisés (298)

**7,3%** sont ouvriers non qualifiés de type industriel (706)

**3,1%** sont secrétaires (299)

**3,5%** sont moniteurs et éducateurs sportifs (336)

**3,7%** sont employés des services commerciaux de la banque (359)

## En conclusion

Cette étude sur l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire (ESS) nous apporte pour la première fois des données factuelles dressant un panorama complet du salariat des jeunes dans l'ESS. Tout comme l'est l'ESS, il s'agit d'une réalité plurielle pour les **10 100 jeunes** travaillant dans l'ESS dont les caractéristiques sont principalement dépendantes du secteur d'activité dans lequel évolue l'employeur. Globalement, il existe de réelles opportunités pour l'emploi des jeunes dans l'ESS notamment liées au renouvellement générationnel en cours dans les organisations d'ESS, au développement de nouvelles activités sur les territoires, ou encore à des politiques publiques de soutien à l'emploi des jeunes. L'importance des petites structures caractérisent aussi le salariat des jeunes dans l'ESS (opportunités pour les premières expériences professionnelles, mais aussi attentes d'une plus forte autonomie et davantage de polyvalence, ...). En revanche, pour une partie des employeurs, souvent positionnés sur des activités en réponse aux besoins mal satisfaits sur les territoires, la difficulté à équilibrer leur modèle économique impacte les conditions d'emplois offertes aux jeunes salariés (rémunérations moins attractives, contrats à durée déterminée, ...). Parler d'emploi des jeunes dans l'ESS renvoie donc à la fois à des caractéristiques très hétéroclites, mais aussi à certains métiers bien spécifiques qui, comme nous l'avons vu, sont exercés le plus fréquemment dans une structures de l'ESS (éducateurs techniques spécialisés, directeurs de centres de loisirs, moniteurs éducateurs, aides à domicile,...).

**Du côté de la formation**, il existe une offre complète non spécifique à l'ESS pour chaque domaine d'activité (sport, animation sanitaire et sociale, enseignement, industrie, commerce, banque-assurance, ...), souvent très dépendante de diplômes et certificats d'Etat (environ 1/4 des postes concernés dans l'ESS). Depuis quelques années, on observe la création sur le plan national de nombreuses formations diplômantes spécialisées en « ESS » (plus de 72 en France dont une en Basse-Normandie) qui visent à former des cadres intermédiaires et managers de structures d'ESS. Auxquelles s'ajoutent de nouvelles formations certifiantes (titres professionnels, certificats de spécialisations). Nous n'avons pas encore aujourd'hui assez de recul sur l'insertion des jeunes diplômés issus de ces formations même si elles participent à la connaissance et reconnaissance du mode d'entreprendre particulier et des valeurs défendues par les entreprises de l'ESS. En ce qui concerne l'alternance, force est de constater qu'il ne s'agit pas d'un mode de formation très répandue dans l'ESS. L'apprentissage y est 7 fois moins développé que dans le reste de l'économie. Si l'apprentissage est plus courant dans certains secteurs d'activités (industrie, agroalimentaire, BTP, commerce...), il y a de vrais enjeux de promotion pour l'ESS dans des secteurs comme le sanitaire et social, l'animation et le sport (pour lequel un CFA des métiers du sport et de l'animation a été créé en région en 2013). Les contrats de professionnalisation sont en revanche plus développés dans l'ESS (10,9% de l'ensemble des contrats régionaux au sein d'une entreprise de l'ESS), principalement dans les coopératives (industrie, banques, agroalimentaire) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

**Du côté des entreprises de l'ESS**, les données qualitatives apportées par l'enquête montrent que les jeunes sont plus attentifs au modèle entrepreneurial et aux valeurs défendues par celles-ci. En revanche, selon les employeurs, les jeunes n'ont pas forcément une bonne connaissance des métiers proposés par les entreprises, ce qui pose la question d'une spécificité des métiers et/ou d'un besoin



de mieux communiquer sur qui sont les employeurs de l'ESS et quelles perspectives d'emplois ils proposent. Pour les employeurs, cela pose aussi la question du dialogue social dans l'entreprise et de l'exercice des principes démocratiques et de la gouvernance afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'ESS. Globalement, la jeunesse demeure un motif de satisfaction pour les employeurs de l'ESS et la recherche de profils ayant déjà une première expérience (professionnelle ou bénévole) dans l'ESS est privilégiée. Les difficultés rencontrées sont davantage liées aux problématiques de fidélisation des salariés (turn-over) et à l'encadrement.

**En termes de perspectives de recrutements pour les jeunes**, l'analyse proposée permet de dégager les enjeux par grands domaines d'activité. Se conjuguent à la fois des facteurs internes et externes qui laissent entrevoir dans ces prochaines années une croissance plus atone dans l'ESS. Les principaux secteurs moteurs de la croissance de l'emploi dans l'ESS de ces dernières années (médico-social, sanitaire, sports, animation) manquent aujourd'hui de relais de croissance. Pour autant, la pyramide des âges vieillissante dans l'ESS, l'augmentation de la dépendance et du bon maintien de la natalité, l'externalisation de services vers le secteur associatif, la création de nouvelles activités, sont autant de perspectives d'emplois tangibles pour les jeunes souhaitant se diriger vers les entreprises de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie.

## Pour aller plus loin...

### Etudes et publications relatives aux jeunes dans l'ESS

- **Jeunes dans l'économie sociale et solidaire : s'engager, y faire carrière ?** INJEP, Novembre 2014 [http://www.injep.fr/IMG/pdf/JES22\\_Jeunesse\\_et\\_economie\\_BD.pdf](http://www.injep.fr/IMG/pdf/JES22_Jeunesse_et_economie_BD.pdf)
- **L'Economie sociale et solidaire recrute !** – AVISE / Jeun'ESS, Août 2014 [http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201409\\_avise\\_atelier\\_essrecrute.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201409_avise_atelier_essrecrute.pdf)
- **L'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire** – Observatoire national de l'ESS / CNCRES, Juin 2013 <http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/L%27emploi%20des%20jeunes%20dans%20l%27ESS-Rapport%20d%27%C3%A9tude-CNCRES.pdf>
- **Départs à la retraite des effectifs salariés de l'ESS et stratégies des entreprises pour y faire face** - Observatoire National de l'ESS / CNCRES, 2011 [http://www.cncres.org/upload/iedit/1/209\\_1499\\_Etude\\_departs\\_retraite\\_ESS\\_2011.pdf](http://www.cncres.org/upload/iedit/1/209_1499_Etude_departs_retraite_ESS_2011.pdf)
- **Perception des jeunes sur l'emploi dans l'ESS** - Étude Avise-Cesod, Avril 2014 [http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/avise\\_jeu\\_20140407\\_syntheseetudeemploi jeunesse\\_v.1.2.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/avise_jeu_20140407_syntheseetudeemploi jeunesse_v.1.2.pdf)
- **Formations transversales en économie sociale et solidaire et insertion professionnelle** - Observatoire National de l'ESS / CNCRES, 2012 [http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Etude\\_ formations\\_ ESS\\_ CNCRES\\_2012.pdf](http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Etude_ formations_ ESS_ CNCRES_2012.pdf)
- **Panorama des formations universitaires : rapport de stage de Christophe Roussel** –ADRESS, 2010 <http://adress-hn.org/Accueil/Les-publications>
- **Guide des 70 métiers clés de l'ESS** - UDES (ex-Usgeres), 2013 <http://www.usgeres.fr/pdf/Trajectoires-70metiersclesdansESlight.pdf>

### Portails sur l'emploi, les métiers et la formation

- Portail régional animé par la **CRESS Basse-Normandie** : [www.donnerunsensasontravail.info](http://www.donnerunsensasontravail.info)
- Portail national de **Ressources Solidaires** : [www.ressources-solidaires.org](http://www.ressources-solidaires.org)
- Site national emploi de l'**UDES (Union des employeurs de l'ESS)** : [www.emploi-ess.fr](http://www.emploi-ess.fr)

## Table des illustrations

### Table des tableaux

|                                                                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Répartition et poids des salariés de moins de 30 ans dans l'ESS, par région .....                                     | 10 |
| Tableau 2 : L'emploi des jeunes dans l'ESS par département.....                                                                   | 11 |
| Tableau 3 : Répartition des salariés par tranche d'âge et par secteur d'activité .....                                            | 15 |
| Tableau 4 : Répartition des jeunes de moins de 30 ans par genre et par secteur d'activité .....                                   | 16 |
| Tableau 5 : Les domaines d'emplois dans l'ESS et les exemples de métiers exercés (classement non<br>hiérarchique).....            | 17 |
| Tableau 6 : Les 20 principaux métiers exercés par les jeunes au sein de l'ESS (classés par ordre de volume).....                  | 20 |
| Tableau 7 : Les métiers où la part des jeunes de moins de 30 ans est la plus importante dans l'ESS .....                          | 21 |
| Tableau 8 : Répartition des jeunes par catégorie d'âge et contrats de travail .....                                               | 22 |
| Tableau 9 : Temps de travail et contrats de travail chez les jeunes de moins de 30 ans.....                                       | 23 |
| Tableau 10 : Les emplois d'avenir signés au 01/12/2014 en Basse-Normandie .....                                                   | 23 |
| Tableau 11 : Répartition des salariés en emploi d'avenir dans l'ESS selon l'activité de l'employeur .....                         | 24 |
| Tableau 12 : Salaire annuel brut moyen par ETP (équivalent temps plein) en euros selon les secteurs d'activité<br>dans l'ESS..... | 26 |
| Tableau 13 : Salaire horaire brut moyen en euros dans les principaux métiers de l'ESS par tranche d'âge .....                     | 28 |
| Tableau 14 : Formations diplômantes dans les métiers du social en 2012 (hors VAE).....                                            | 31 |
| Tableau 15 : Formations diplômantes dans les métiers du paramédical en 2012.....                                                  | 32 |
| Tableau 16 : Formations diplômantes dans les métiers de l'animation et du sport en 2013 .....                                     | 32 |
| Tableau 17 : Les titres professionnels et certificats de spécialisation en Basse-Normandie .....                                  | 33 |
| Tableau 18 : Répartition des apprentis par département sur l'année 2013 .....                                                     | 34 |
| Tableau 19 : Les contrats d'apprentissage dans l'ESS par famille juridique et département sur l'année 2013 ...                    | 35 |
| Tableau 20 : Les contrats de professionnalisations selon la nature de l'employeur en Basse-Normandie.....                         | 36 |
| Tableau 21 : Les contrats de professionnalisation par départements en Basse-Normandie.....                                        | 36 |
| Tableau 22 : Les contrats de professionnalisation dans l'ESS par famille juridique et département .....                           | 37 |
| Tableau 23 : Répartition des contrats de professionnalisation par taille d'établissements .....                                   | 37 |
| Tableau 24 : Situation initiale de l'alternant avant l'embauche en contrat de professionnalisation .....                          | 38 |
| Tableau 25 : Répartition des salariés en contrat de professionnalisation par niveau du diplôme ou titre visé (1)<br>.....         | 38 |
| Tableau 26 : Evolution de l'emploi salarié et créations nettes d'emplois par secteur d'activité sur la période<br>2006-2013 ..... | 46 |
| Tableau 27 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans l'action sociale et l'hébergement<br>médicosocial .....     | 47 |
| Tableau 28 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les activités pour la santé humaine .....                   | 47 |
| Tableau 29 : Analyse AFOM dans le domaine de l'action sociale et de la santé.....                                                 | 48 |
| Tableau 30 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les Arts, spectacles et activités récréatives<br>.....      | 49 |
| Tableau 31 : Analyse AFOM dans le domaine des Arts, spectacles et activités récréatives .....                                     | 50 |
| Tableau 32 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les principaux secteurs d'activités du<br>commerce .....    | 51 |
| Tableau 33 : Evolution de l'emploi et créations nettes d'emplois dans les principaux secteurs d'activités du<br>commerce .....    | 51 |

## Table des figures

|                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Part des jeunes dans l'ensemble des emplois ESS / Hors ESS .....                                                           | 12 |
| Figure 2 : Part des moins de 30 ans selon la forme juridique des entreprises de l'ESS .....                                           | 12 |
| Figure 3 : Répartition des jeunes de moins de 30 ans selon la taille de l'entreprise .....                                            | 13 |
| Figure 4 : Répartition des jeunes salariés de moins de 30 ans dans l'ESS par secteur d'activité .....                                 | 14 |
| Figure 5 : Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle dans l'ESS et hors ESS .....                                   | 25 |
| Figure 6 : Salaire annuel brut moyen par ETP (équivalent temps plein) en euros chez les moins de 30 ans par secteurs d'activité ..... | 27 |
| Figure 7 : Cartographie de l'offre de formations diplômantes recensées en ESS par région en 2012.....                                 | 29 |
| Figure 8 : Les canaux de recrutements chez les employeurs de l'ESS.....                                                               | 41 |
| Figure 9 : Les stages proposés par les employeurs de l'ESS en Basse-Normandie (n=50 répondants).....                                  | 42 |



## L'emploi des jeunes dans l'ESS en Basse-Normandie

Cette étude régionale portée par la CRESS et ses partenaires, vise à apporter des éléments de cadrage sur l'emploi des jeunes dans l'ESS (profil des jeunes, condition d'emploi, postes occupés, évolution professionnelle), d'identifier les perspectives régionales d'emploi par secteurs et de connaître les pratiques de recrutement des employeurs de l'ESS (profils et compétences recherchés, perception des jeunes, stratégie de recrutement).

En Basse-Normandie, ce sont plus de 10 000 jeunes de moins de 30 ans qui travaillent dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire, principalement dans les secteurs de l'action sociale, des sports et loisirs, de l'éducation et des activités bancaires. Parmi les métiers les plus fréquemment exercés dans une entreprise de l'ESS en Basse-Normandie, nous retrouvons les éducateurs techniques spécialisés (93% travaillent dans l'ESS), les directeurs de centres socioculturels et de loisirs (82%), les moniteurs éducateurs (81%) et les aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales (77%).

### La Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS)

La CRESS de Basse-Normandie est une association loi 1901 formée des organisations représentatives de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles) qui partagent un ensemble de valeurs et la volonté commune de placer la personne au centre de l'entreprise. La CRESS de Basse-Normandie a pour but de défendre, de promouvoir et de développer par tous moyens appropriés le champ de l'Economie Sociale et Solidaire sur le plan régional.

### L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (ORESS) de Basse-Normandie fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertises mis en place par les CRESS et le CNCRES. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.